



PLAN CLIMAT
AIR ENERGIE TERRITORIAL

PROGRAMME D'ACTIONS 2026-2032

Doc. Janvier 2026



PLAN CLIMAT

Objectifs

STRATEGIE TERRITORIALE

visant à

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Améliorer la performance énergétique
- Favoriser l'adaptation au changement climatique



Diviser par 5 les émissions de gaz à effet de serre, soit -2500 teqCO2.an



Diviser par 2 la consommation d'énergie



Multiplier par 4 la production d'énergie renouvelable, jusqu'à atteindre 77% des besoins énergétiques

MÉTHODOLOGIE

Les grandes étapes réalisées



Séquence	Enjeu	Calendrier de réalisation
Elaboration du diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux des émissions et des consommations énergétiques - Analyses par secteurs (habitat, transports, industrie, agriculture, air) - Identification des potentiels de développement 	2021-2022
Ateliers participatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des acteurs locaux et concertation, - Orientations stratégiques 	Décembre 2022
Définition de la stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs de transition, scénarios comparés, orientations stratégiques 	2022-2023
Enquête auprès des communes	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des actions réalisées ou en projet 	2023
Formalisation du Plan d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration des opérations, en déclinaison de la stratégie 	2024-2025
Adoption du Plan Climat	<ul style="list-style-type: none"> - Délibération formelle et validation auprès de l'Autorité Environnementale, Etat, Région - Adoption définitive – après consultation publique (1^{er} trimestre 2026) 	Décembre 2025
Animation du PCAET	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des actions - Coordination avec les partenaires 	2026 et au-delà

PLAN D'Actions

45 actions

issues des :

- Ateliers participatifs
- Enquêtes auprès des communes
- Contrat de Relance et de Transition Ecologique



Orientations	Actions
Accélérer la performance des bâtiments , et la sobriété énergétique du territoire	12
Garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacements doux	13
Soutenir une économie locale et résiliente , engagée dans la croissance verte, permettant de rapprocher les emplois et les services au bénéfice des habitants et des entreprises du territoire	5
Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique	11
Sensibiliser aux enjeux « énergie-climat » et fédérer les acteurs	2
Préserver la qualité de l'air et la santé	1
Promouvoir le changement à travers l'exemplarité de la collectivité	1



AXE 1

ACCÉLÉRER LA
PERFORMANCE
DES BÂTIMENTS
ET LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE
DU TERRITOIRE

Plan Climat Air Energie Territorial



FRANCE
NATION
VERTE

Agir • Mobiliser • Accélérer



FACILITER L'ACCES A L'INFORMATION AUPRES DU GRAND PUBLIC

CONTEXTE ET ENJEUX

Au niveau national, la transition énergétique est au cœur des préoccupations, avec des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. A cet effet, la rénovation énergétique des bâtiments constitue l'un des enjeux prioritaires.

Dans ce contexte, la communication joue un rôle crucial. Plusieurs lois et directives, telles que la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) et le plan de rénovation énergétique des bâtiments, ont été mises en place pour encourager les collectivités à sensibiliser et informer les citoyens sur les enjeux de la rénovation énergétique. Par ailleurs, la diversité des technologies et des dispositifs d'aides nécessite un accompagnement spécifique, notamment via le réseau « France Rénov' » ou encore les « Accompagnateurs Rénov' ».

En informant sur les possibilités de financement, les incitations fiscales et les économies d'énergie potentielles, la communication contribue à lever les freins et à encourager l'engagement dans des projets de rénovation.

PAYS D'HERICOURT

Dans le cadre de la politique de l'habitat portée par la Communauté de Communes, les réseaux d'information et de conseil à l'énergie sont présents sur le territoire du Pays d'Héricourt, et donnent lieu à des permanences régulières de :

- **ADERA:** espace France Rénov' de la Haute-Saône, à destination de l'ensemble des publics particuliers, copropriétés, entreprises...
- **SOLIHA Haute-Saône :** opérateur de l'ANAH certifié « Accompagnateur Rénov' », en particulier auprès des personnes confrontées à des fragilités dans l'habitat.
- **ADIL 70**



1.1 – Communiquer sur l'offre de conseil et d'accompagnement à l'amélioration énergétique

Objectifs

Objectifs stratégiques

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 5 les émissions de GES d'ici 2050, et par 2 la consommation d'énergie d'ici à 2050** avec un **objectif intermédiaire de -30% d'ici à 2030**
- **Améliorer les conditions de vie** des habitants et en particulier des plus précaires, alliant efficacité énergétique, économies financières, accessibilité, confort et qualité d'habitat

Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser les citoyens aux enjeux de la rénovation énergétique et aux dispositifs d'aides disponibles
- Développer et diffuser des supports de communication accessibles à tous pour faciliter l'accès à l'information sur la rénovation énergétique (enjeux, bienfaits, dispositifs d'aide disponibles, etc)
- Informer les professionnels du bâtiment sur les évolutions des dispositifs et des nouvelles technologies en matière de rénovation énergétique
- S'appuyer sur les bâtiments exemplaires du territoire (Maison des Énergies, médiathèque, etc.) pour illustrer les bonnes pratiques en matière de rénovation énergétique
- Valoriser les permanences (Gaïa / SOLIHA) permettant de fournir un accompagnement personnalisé et des conseils en matière de rénovation énergétique

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



FACILITER L'ACCES A L'INFORMATION AUPRES DU GRAND PUBLIC

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Nombre d'habitants ayant été sensibilisés et informés
- Nombre de professionnels ayant été sensibilisés et informés
- Nombre de visites annuelles des bâtiments exemplaires
- Nombre de supports de communication réalisés
- Nombre d'heures de permanence GAÏA – SOLIHA

Indicateurs de résultats :

- Nombre d'habitants et de professionnels ayant été sensibilisés et informés
- Nombre d'habitants ayant eu accès aux dispositifs d'aides à la suite des temps d'information
- Nombre de bâtiments rénovés

Ressources mobilisées

- Département 70
- ADEME
- ADERA / SOLIHA / ADIL
- Région BFC
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement durable

Moyens financiers

€



1.1 - Communiquer sur l'offre de conseil et d'accompagnement à l'amélioration énergétique

Descriptif

L'opération consiste à mettre en place :

- **un programme complet d'actions d'information** en partenariat avec les réseaux publics de la rénovation :
 - réunions d'information sur les aides disponibles et les démarches à suivre. Des rencontres similaires seront également organisées pour les artisans, afin de les tenir informés des évolutions du secteur (nouvelles technologies par exemple) ;
 - visites de sites exemplaires : Maison des Énergies, médiathèque rénovée...
- **des supports de communication** permettant de promouvoir la rénovation énergétique auprès d'un large public, et informer sur les structures ressources (Gaïa, SOLIHA...) et de sensibiliser sur les enjeux du confort d'été dans les projets de rénovation qui sera notamment pris en compte du futur plan national d'adaptation au changement climatique

Ces différentes actions visent à sensibiliser, informer et accompagner les habitants dans leur transition vers une consommation énergétique plus responsable. Elles seront coordonnées sur le Pays d'Héricourt, en fonction des modalités définies à l'échelle départementales dans le cadre du PACTE TERRITORIAL élaboré en 2025 par le Département.

Le succès du programme de rénovation énergétique du Pays d'Héricourt dépendra de la mobilisation d'un large éventail de partenaires. En fédérant les compétences et les savoir-faire de ces différents acteurs, il sera possible de répondre aux besoins des habitants et de faire du Pays d'Héricourt un territoire exemplaire en matière d'amélioration énergétique.

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

FACILITER ET SIMPLIFIER LES DEMARCHEES LIEES A LA RENOVATION

CONTEXTE ET ENJEUX

La rénovation énergétique des bâtiments fait l'objet d'une attention particulière, qui donne lieu à différents dispositifs législatifs et réglementaires ambitieux, et notamment :

- la loi du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit que la France doit disposer d'un parc immobilier dont l'ensemble des bâtiments sont rénovés en fonction des normes « Bâtiment Basse Consommation » à l'horizon 2050. Ce qui fixe un objectif de 500 000 logements à rénover par an.
- la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » introduit la définition de la rénovation énergétique performante et de la rénovation énergétique performante globale dans le code de la construction. 40 % d'ici 2030 et 60 % d'ici 2050.

Dans cette perspective, la mission parlementaire d'information, dont les conclusions ont été présentées en octobre 2023, rappelle l'enjeu de la formation des professionnels, qui pose également la question des mécanismes de qualification.

PAYS D'HERICOURT

Face à ces enjeux de formation, essentiels à la qualité des rénovations et donc à la réussite de la transition énergétique, la Région a développé dès 2004 différents outils positionnés au cœur du Pays d'Héricourt :

- le Pôle Energie Bourgogne Franche-Comté apporte un service spécifique aux artisans et entreprises du bâtiment, ainsi qu'aux jeunes en formation, dans les domaines de la formation, de l'information et du conseil, l'accompagnement des projets, l'innovation
- la Maison des Energies, située à Héricourt et à rayonnement régional, qui constitue un bâtiment exemplaire offrant un cadre aux actions de formation professionnelle et de mise en réseau des acteurs du bâtiment.



1.2 – Structurer une offre de formations techniques et d'accompagnement des professionnels à la performance énergétique des bâtiments

Objectifs

Objectifs stratégiques

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à diviser par deux la consommation d'énergie d'ici à 2050
- Sécuriser le niveau de performance de la rénovation des bâtiments par la qualification des entreprises
- Promouvoir les métiers du bâtiment et de la transition énergétique

Objectifs opérationnels :

- Proposer et animer une offre de formation de proximité et qualifiante pour les professionnels du bâtiments et jeunes en formation
- Organiser des séquences d'information régulières, permettant d'anticiper les innovations techniques et technologiques et leur mise en œuvre sur chantier
- Mobiliser les acteurs du bâtiment, en lien avec les organisations professionnelles
- Promouvoir l'éco-conception / rénovation

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



FACILITER ET SIMPLIFIER LES DEMARCHEES LIEES A LA RENOVATION



1.2 – Structurer une offre de formations techniques et d'accompagnement des professionnels à la performance énergétique des bâtiments

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Nombre d'actions engagées

Indicateurs de résultats :

- Nombre de formations réalisées et effectifs
- Effectifs en formation initiale, et évolution
- Nombre de chantiers-école et effectifs
- Nombre d'entreprises qualifiées (Qualibat, Qualit'EnR, FEEBAT...) sur le Pays d'Héricourt et évolution

Ressources mobilisées

- ADEME
- Education Nationale
- Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
- Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)

Moyens financiers

€

Descriptif

L'opération consiste à proposer et animer une offre locale d'actions de formation sur le Pays d'Héricourt et d'accompagnement à la mise en œuvre de la transition énergétique au cœur même des métiers du bâtiment :

Actions	Objectifs (en nombre)	Échéance	Maître d'ouvrage	Remarques
Réunions d'information et conseils techniques	A définir	Annuelle	Pôle Energie BFC	
Formations continues Qualification et compétences	A définir	Annuelle	Pôle Energie BFC	Formations EnR et performance énergétique (Qualit'EnR, FEEBAT, PRAXIBAT...)
Formations initiales – Métiers de l'énergie	Effectifs (Toutes filières « Energie »)	Annuelle	Lycée Aragon	Bac Pro, apprentissage, BTS, ingénieurs...

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

ENCOURAGER LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production d'électricité d'ici 2030. De plus, la loi d'accélération des EnR du 10 mars 2023 veut faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine par l'Etat Français en instaurant un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour chaque commune.

PAYS D'HERICOURT

Sur le territoire d'Héricourt, la production d'EnR couvrait en 2018 moins de 8% des consommations énergétiques du territoire. Toutefois, le bois-énergie est la première énergie renouvelable utilisée sur le territoire et permet d'ores et déjà de produire 41,5 GWh (2018). En plus d'être considérée comme renouvelable et peu émissive, cette ressource est aussi locale puisque la Bourgogne-Franche-Comté est le 3^e région la plus boisée de France (Agreste, 2013).

Le potentiel d'utilisation de la ressource bois-énergie du Pays d'Héricourt est estimé à 104 Gwh/an, ce qui ouvre de réelles perspectives de développement pouvant aller jusqu'à multiplier par 2,5 la consommation et sans peser sur la capacité de production locale. Le bois-énergie représente ainsi l'énergie renouvelable à plus fort potentiel sur le Pays d'Héricourt.



1.3 - Promouvoir développement du bois-énergie à travers des équipements dédiés

Objectifs

Objectifs stratégiques

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables d'ici 2050
- Favoriser le déploiement du bois énergie sur le territoire, avec pour objectif de multiplier par 2 la production locale de bois- énergie jusqu'à représenter 83,2 Gwh/an d'ici à 2030

Objectifs opérationnels :

- Accélérer le déploiement de nouvelles installations utilisant le bois-énergie (chaudières, poêles, réseaux de chaleur...),
- Privilégier, dans la mesure du possible, des équipements permettant l'utilisation d'une production locale de bois
- Promouvoir le bois – énergie auprès du grand public et des entreprises, à travers le rôle d'exemplarité de la collectivité

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



ENCOURAGER LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Etudes
- Nombre de projets réalisés

Indicateurs de résultats :

- Nombre d'équivalents-logements chauffés avec du bois-énergie
- Nombre d'installations en service

Ressources mobilisées

- SIED 70
- ADEME
- Aménageurs et bailleurs
- Région BFC
- COFOR
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Environnement / Marchés
 - ✓ Services techniques
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement durable

Moyens financiers

€€€

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

ENCOURAGER LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Etudes
- Nombre de projets réalisés

Indicateurs de résultats :

- Nombre d'équivalents-logements chauffés avec du bois-énergie
- Nombre d'installations en service

Ressources mobilisées

- SIED 70
- ADEME
- Aménageurs et bailleurs
- Région BFC
- COFOR
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Environnement / Marchés
 - ✓ Services techniques
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement durable



1.3 - Promouvoir le développement du bois-énergie à travers des équipements dédiés

Opérations

Equipement	Bâtiments	Puissance installée	Echéance (mise en service)	Maîtrise d'ouvrage
Chaufferie-bois plaquettes avec réseau de chaleur Pôle éducatif de Coisevaux	- Salle des fêtes - Groupe scolaire - Pôle périscolaire	160 kw	2026	SIED 70
Chaudière-bois granulés avec réseau de chaleur	- Mairie - Maison des associations	36 kw	2022	Laire (commune)
Chaudière à granulés	- Mairie-école - Salle polyvalente - Pôle périscolaire	70 kw	2022 / 2023	Chenebier (commune)
Chaufferie-bois avec réseau de chaleur	-Mairie -Ecoles -Locatifs communaux – 6 logements (Habitat 70 / 2 programmes soit 15 logements / 34 abonnés particuliers)	570 kw (2 chaudières)	-Chaufferie : 2010 -Extension : 2024	Champey (commune en régie)
Chaufferie-bois plaquettes avec réseau de chaleur Quartier des Chenevières	- 600 logements « Habitat 70 » - Collège PM Curie - Groupe scolaire Ploye - Centre sportif intercommunal - Centre médico-social - Espace Jean Ferrat - Commerces		2025 à 2030	Héricourt (commune)

ENCOURAGER LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production d'électricité d'ici 2030. De plus, la loi d'accélération des EnR (APER) du 10 mars 2023 veut faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine par l'état Français en instaurant un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour chaque commune.

Cette loi impose notamment l'installation de panneaux solaires ou de toitures végétalisées sur certains bâtiments neufs et existants, ainsi que la couverture partielle des parkings extérieurs par des ombrières photovoltaïques.

PAYS D'HERICOURT

Sur le territoire d'Héricourt, la production d'EnR&R couvrait en 2018 moins de 8% des consommations énergétiques du territoire. L'énergie solaire est d'ores et déjà exploitée sur le territoire. Par l'intermédiaire du solaire thermique, qui produit de la chaleur (jusqu'à 162 MWh/an en 2018 (OPTEER)) et le solaire photovoltaïque, qui produit de l'électricité (jusqu'à 682 MWh/an en 2016 (SMAU)). Toutefois, ce potentiel est aujourd'hui sous exploité à l'échelle du Pays de Héricourt. D'autant plus que le gisement solaire est plutôt bon et que le territoire enregistre très peu de contraintes patrimoniales quant à l'installation des panneaux solaires sur les toits de son territoire. Le potentiel de développement de cette énergie est évalué à 17 GWh dont 13 GWh pour le solaire photovoltaïque et 4 GWh pour le solaire thermique. Des études supplémentaires de faisabilité spécifiques sont nécessaires pour préciser ces estimations et d'exploiter au mieux le potentiel.



1.4 - Promouvoir et généraliser le déploiement du solaire photovoltaïque et thermique (particuliers, bâtiments publics, entreprises....)

Objectifs

Objectifs stratégiques

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables d'ici 2050**
- Développer la production d'énergie photovoltaïque et thermique sur le territoire

Objectifs opérationnels :

- Généraliser l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments, dans une recherche d'optimisation du patrimoine, de performance et de réduction de la facture énergétique
- Viser un objectif de :
 - o multiplier par 4 la production photovoltaïque, jusqu'à représenter une production de 2,6 Gwh/an en 2030
 - o multiplier par 5 la production solaire thermique, jusqu'à représenter une production de 1 Gwh/an en 2030
- Promouvoir l'énergie solaire auprès du grand public et des entreprises, à travers le rôle d'exemplarité de la collectivité

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



ENCOURAGER LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Etudes
- Nombre de projets réalisés

Indicateurs de résultats :

- MW d'énergie solaire installée (cible:4 Mw)

Ressources mobilisées

- SIED 70
- Enedis / EDF
- ADEME
- Aménageurs et bailleurs
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Environnement / Marchés
 - ✓ Services techniques
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement durable

Moyens financiers

€€€



1.4 - Promouvoir et généraliser le déploiement du solaire photovoltaïque et thermique (particuliers, bâtiments publics, entreprises....)

Descriptif

Le déploiement de l'énergie photovoltaïque et thermique doit être réalisé de manière à intégrer au maximum les infrastructures dans le paysage local. Afin de maximiser le potentiel, il est nécessaire de privilégier les toitures orientées au sud, sud-est et sud-ouest. L'électricité produite par le photovoltaïque pourra ainsi être autoconsommé ou revendu sur le réseau.

L'action consiste à **installer des équipements de production d'énergie décentralisée**.

Outre de déploiement d'équipements individuels et collectif de petite et moyenne puissance, l'action vise également des équipements exemplaires et de haute puissance, à l'image des ombrières solaires, en projet sur l'aire des Bois de Vaux à Couthenans, représentant une surface de 10 000 m² et permettant d'assurer la production électrique d'environ 1 000 foyers.

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

ENCOURAGER LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Etudes
- Nombre de projets réalisés

Indicateurs de résultats :

- MW d'énergie solaire installée (cible:4 Mw)

Ressources mobilisées

- SIED 70
- Enedis / EDF
- ADEME
- Aménageurs et bailleurs
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Environnement / Marchés
 - ✓ Services techniques
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement durable



1.4 - Promouvoir et généraliser le déploiement du solaire photovoltaïque et thermique (particuliers, bâtiments publics, entreprises....)

Opérations PV

Localisation	Puissance installée	Panneaux (surface)	Production estimée-kwh an	Formule	Echéance (mise en service)	Maîtrise d'ouvrage
Médiathèque du Pays d'Héricourt	18 kwc	95 m ²	20 000 kwh	Autoconsommation avec revente	2025	CCPH
Pôle périscolaire de Ploye	36 kwc	170 m ²		Revente	2021	SIED 70
Mairie-école de Chenebier		51 m ²		Autoconsommation avec revente	2021	Commune de Chenebier
Salle socioculturelle de Laire	9 kwc	42 m ²		Autoconsommation avec revente	2024	Commune de Laire
Silo de la chaufferie-bois de Champey				Autoconsommation sans revente	2023	Commune de Champey
Salle de convivialité de Verlans		20 m ²		Revente	2011	Commune de Verlans
Aire des Bois de Vaux de Couthenans (ombrières PV)		10 000 m ²	2 300 Mwh	Revente	2027	DIR Est

ENCOURAGER LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production d'électricité d'ici 2030. De plus, la loi d'accélération des EnR (APER) du 10 mars 2023 veut faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine par l'état Français en instaurant un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour chaque commune.

PAYS D'HERICOURT

Sur le Pays d'Héricourt, la production d'EnR&R couvrait en 2018 moins de 8% des consommations énergétiques du territoire. Pour l'heure, le territoire ne dispose d'aucun parc éolien. Pourtant, le potentiel est réel, dans la mesure où la majorité du Pays d'Héricourt est classée comme zone favorable à l'implantation de parc éolien excepté l'Ouest du territoire qui comprend des zones d'exclusion. Ainsi, le potentiel est évalué à 20 Gwh/an, ce qui permettrait de couvrir plus de 4% de la consommation actuelle d'énergie du territoire.

Les objectifs stratégiques retenus par la Communauté de Communes à travers le scénario de transition – 2050 – fixe une orientation de 3 éoliennes sur le territoire. La commune de Brevilliers a manifesté un intérêt pour l'implantation d'un parc sur le ban communal.

Parallèlement, diverses études ont été menées sur le territoire, et dont les données mériteraient d'être compilées, de manière à préciser les conditions de faisabilité et les implantations les plus favorables.



1.5 – Créer les conditions d'une expérimentation de parc éolien: Identifier les opportunités à travers la compilation des données à l'échelle du territoire

Objectifs

Objectifs stratégiques

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables d'ici 2050**
- Promouvoir le développement d'un parc éolien sur le Pays d'Héricourt

Objectifs opérationnels :

- Identifier le potentiel et les opportunités de développement éolien sur le territoire
- Estimer les conditions technico-économiques de mise en œuvre d'un parc
- Identifier les sites d'implantation les plus favorables
- Mobiliser les acteurs locaux, et promouvoir l'énergie éolienne auprès du grand public
- Viser un objectif d'implantation de 3 éoliennes (2 Mw) sur le territoire jusqu'à représenter une production de 5,5 Gwh en 2030 et 11 Gwh en 2050.

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



ENCOURAGER LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Etudes
- Nombre de projets réalisés

Indicateurs de résultats :

- MW d'énergie éolienne installée (cible: 6 Mw)

Ressources mobilisées

- SIED 70
- Enedis / EDF
- OPALE
- Communes
- Aménageurs et bailleurs
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Services techniques
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement durable

Moyens financiers

€

Impact de l'action



Calendrier

- Lancement étude potentiel : 2026
- Conclusions et plan de déploiement : 2027
- Mise en œuvre des installations : 2028/2029

ENCOURAGER LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production d'électricité d'ici 2030. De plus, la loi d'accélération des EnR (APER) du 10 mars 2023 veut faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine par l'état Français en instaurant un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour chaque commune.

PAYS D'HERICOURT

Sur le territoire d'Héricourt, la production d'EnR&R couvrait en 2018 moins de 8% des consommations énergétiques du territoire. La méthanisation consiste à produire du méthane à partir de matériaux issus de la biomasse, comme la décomposition de déchets organiques. Le potentiel énergétique du territoire est évalué à partir du volume théorique de biogaz émis par l'agriculture (engrais), l'élevage (déjection animales), l'industrie agroalimentaire (IAA), la restauration et les collectivités (biodéchets). Sur le Pays d'Héricourt, le gisement total de biogaz est évalué à 11 GWh/an, ce qui correspond à 50% des consommations actuelles de gaz du secteur tertiaire. Ce potentiel se répartit entre 4,9 GWh/an issus des biodéchets des collectivités, 3,2 GWh/an de l'élevage, 1,7 GWh/an de l'agriculture, 0,7 GWh/an de l'industrie agro-alimentaire et 0,08 GWh/an des biodéchets de la restauration.

La valorisation du méthane s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, permettant de capter ce résidu de la fermentation, et de le valoriser comme source d'énergie renouvelable directement injectée dans le réseau (usage domestique et entreprises) ou pouvant alimenter des systèmes de cogénération.

Actuellement inexploité sur le Pays d'Héricourt, le développement du biogaz représente un axe de travail à expérimenter.



1.6 – Accompagner le développement d'unités de méthanisation

Objectifs

Objectifs stratégiques

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables d'ici 2050**
- Favoriser le déploiement de la méthanisation sur le territoire, avec pour objectif une production représentant 3,2 Gwh/an d'ici à 2030.

Objectifs opérationnels :

- Développer des unités de méthanisation sur le territoire, notamment en milieu agricole
- Engager une réflexion spécifique quant à l'opportunité d'une valorisation des biodéchets

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



ENCOURAGER LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Réunions et séquences de travail spécifiques
- Formalisation de partenariats
- Début de production de biogaz

Indicateurs de résultats :

- MWh produit grâce à la production de biogaz via les unités de méthanisation
- Tonnes de déchets valorisés
- Nombre de projets initiés

Ressources mobilisées

- ADEME
- Région BFC
- Développement Durable
- Chambre d'agriculture
- GRDF / ENGIE
- SYTEVOM
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Environnement / Déchets
 - ✓ Economie
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement durable

Moyens financiers

€



1.6 – Accompagner le développement d'unités de méthanisation

Descriptif

Restant un sujet à investir, le développement de la méthanisation nécessite un premier travail de mobilisation des acteurs locaux, voire de sensibilisation. Le Plan Climat constitue donc une opportunité d'initier une réflexion avec les partenaires locaux, et selon les étapes suivantes identifiées par l'ADEME (2023) :

Etapes clés	Caractéristiques	Temporalité
Initiation du projet	Choix des partenaires, pré diagnostic des projets, détermination des emplacements	6 mois
Concertation	Echanges avec les acteurs, étude de faisabilité, détermination du site de l'installation	12 mois
Demande d'autorisation et de financement	Dépôts des dossiers de demande d'autorisation, dossiers de demandes d'aides	6 mois
Financement et construction	Construction de l'unité, raccordement au réseau de gaz si nécessaire	18 mois
Exploitation	Mise en service et maintenance continue	Environ 20 ans

L'action consiste donc en l'organisation de réunions et séquences de travail spécifiques, permettant d'identifier des porteurs de projets et créer une synergie entre les partenaires. Elle pourra donner lieu à des études technico-économiques et d'identification des gisements potentiels sur le Pays d'Héricourt.

Impact de l'action



Calendrier

2026:

- Rencontre des acteurs de la filière biogaz
 - Organisation de réunions participatives
 - Identification de porteurs de projets potentiels
- 2027:
- Montage des projets par les porteurs de projets

ENCOURAGER LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production d'électricité d'ici 2030. De plus, la loi d'accélération des EnR (APER) du 10 mars 2023 veut faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine par l'état Français en instaurant un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour chaque commune.

PAYS D'HERICOURT

Sur le territoire d'Héricourt, la production d'EnR&R couvrait en 2018 moins de 8% des consommations énergétiques du territoire. Le potentiel hydro-électrique du Pays d'Héricourt est évalué à 214 Mwh/an. En effet, l'héritage du passé industriel et textile d'Héricourt permet d'envisager l'existence de droits d'eau fondés en titre, ouvrant des perspectives de réhabilitation et d'exploitation de micro-centrales hydro-électriques.

Un état des lieux est nécessaire pour préciser le potentiel hydro-électrique du territoire.



1.7 – Valoriser le patrimoine industriel du Pays d'Héricourt: identifier les opportunités de développement de la petite hydro-électricité

Objectifs

Objectifs stratégiques

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables d'ici 2050**
- Promouvoir le développement d'équipements hydro-électriques auprès des communes du territoire

Objectifs opérationnels :

- Définir les conditions technico-économiques de mise en œuvre et d'exploitation de la petite hydro-électricité
- Identifier les sites potentiels et représentant une réelle opportunité de développement sur le Pays d'Héricourt
- Promouvoir la petite hydro-électricité auprès des entreprises et investisseurs privés, à travers le rôle d'exemplarité de la collectivité

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



ENCOURAGER LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Etudes

Indicateurs de résultats :

- Nombre de réhabilitations en projet

Ressources mobilisées

- UTBM
- SIED 70
- Enedis / EDF
- Communes
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Services techniques
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement durable

Moyens financiers



Impact de l'action



Calendrier

- 2026:Lancement étude potentiel: 1^{er} semestre
- 2027 : conclusions et définition d'une stratégie de territoire



1.7 – Valoriser le patrimoine industriel du Pays d'Héricourt: identifier les opportunités de développement de la petite hydro-électricité

Descriptif

Dans une logique de valorisation des droits d'eau hérités du passé industriel et textile du Pays d'Héricourt, l'action consiste à identifier le potentiel de développement d'équipements de production électrique de nature micro-hydrauliques, à savoir :

- recensement des droits d'eau et des sites équipés dans le passé industriel du territoire
- identification du potentiel micro-hydraulique : équipements à réhabiliter, production attendue, coût prévisionnel...
- identification des modalités administratives et financière de réhabilitation de micro-centrales hydrauliques
- définition d'une stratégie de déploiement à l'échelle du Pays d'Héricourt, permettant de définir des priorités.

A cet effet, des partenariats sont à construire avec différents locaux, notamment dans le cadre de l'étude sur la Lizaine portée par la CCPH ou bien avec certaines associations bénéficiant d'une réelle expertise sur le sujet.

ACCELERER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » introduit la définition de la rénovation énergétique performante et de la rénovation énergétique performante globale dans le code de la construction. 40 % d'ici 2030 et 60 % d'ici 2050 : ce sont les différents objectifs de réduction de la consommation énergétique qui ont été fixés pour les bâtiments publics (par rapport aux consommations de 2010). La rénovation des bâtiments publics devient ainsi une priorité dans la lutte contre le changement climatique, comme le confirme l'article 8 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui stipule que « Toutes les nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage de l'État, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales font preuve d'exemplarité énergétique et environnementale et sont, chaque fois que possible, à énergie positive et à haute performance environnementale ».

PAYS D'HERICOURT

Ainsi, le secteur résidentiel représente 6% des émissions du Pays d'Héricourt, et constitue un axe d'intervention direct de la collectivité, notamment à travers l'amélioration énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux. Outre l'enjeu environnemental, il s'agit de sécuriser les finances publiques à travers une réduction de la facture énergétique, permettant ainsi de préserver la capacité d'investir des collectivités.



1.8 – Engager et généraliser la rénovation des bâtiments publics

Objectifs

Objectifs stratégiques

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à diviser par deux la consommation d'énergie d'ici à 2050.
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles, avec un objectif d'économies d'énergie de -30% d'ici à 2030.
- Sécuriser les collectivités face à l'augmentation des coûts de l'énergie et les éventuelles pénuries énergétiques

Objectifs opérationnels :

- Généraliser la rénovation énergétique des bâtiments publics, en recherchant un niveau de performance ambitieux
- Structurer un plan de rénovation des bâtiments publics à l'échelle communale et intercommunale
- Promouvoir la rénovation, à travers le rôle d'exemplarité de la collectivité

Maîtrise d'ouvrage

pays d'Héricourt
communauté de communes

Partenaires

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

Doubs
le Département

SIED 70

haute saône
LE DÉPARTEMENT

COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

ACCELERER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS



Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Nombre d'audits énergétiques réalisés
- Nombre de rénovations engagées

Indicateurs de résultats :

- Suivi de consommation d'énergie finale des bâtiments publics (rapporté au nb d'habitant, en kWh/hab)
- Suivi des dépenses énergétiques de la collectivité (euros)

Ressources mobilisées

- ADEME
- Région BFC
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Environnement / Marchés
 - ✓ Services techniques
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement durable

Moyens financiers

€€€

1.8 – Engager et généraliser la rénovation des bâtiments publics

Descriptif

La réalisation de travaux d'économies d'énergie constitue un axe d'intervention majeur engagé depuis plusieurs années et la Communauté de Communes. Divers audits ont d'ores et déjà été réalisés, permettant de prioriser certains bâtiments et les objectifs de performance à rechercher.

L'action consiste donc à poursuivre et accélérer la dynamique de rénovation :



Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

ACCELERER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Indicateurs
Indicateurs d'avancement : <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'audits énergétiques réalisés Nombre de rénovations engagées
Indicateurs de résultats : <ul style="list-style-type: none"> Suivi de consommation d'énergie finale des bâtiments publics (rapporté au nb d'habitant, en kWh/hab) Suivi des dépenses énergétiques de la collectivité (euros)

Ressources mobilisées
<ul style="list-style-type: none"> ADEME Région BFC CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Environnement / Marchés ✓ Services techniques ✓ Pôle Aménagement et Développement durable



1.8 – Engager et généraliser la rénovation des bâtiments publics

	Bâtiments	Travaux	Echéance (fin travaux)	Maître d'ouvrage
COLLECTIVITÉS	Médiathèque du Pays d'Héricourt	Rénovation globale BBC-EFFILOGIS Performance / -80%	2025	CCPH
	-Mairie-école à Chenebier -Salle Polyvalente / Périscolaire	Rénovation globale BBC-EFFILOGIS	2022	Commune de Chenebier
	Mairie à Laire Salle socioculturelle à Laire	Rénovation globale - BBC Rénovation globale - BBC	2022 2023	Commune de Laire
	Ancienne école à Aibre	Rénovation globale BBC - EFFILOGIS	2026	Aibre
	Pôle périscolaire - Cadet Rousselle à Héricourt	Rénovation globale BBC	2026	CCPH
	Bâtiment de l'ancienne Cure à Trémoins (logements)	Rénovation globale BBC	2024	Trémoins
	Salle des fêtes à Chagey	Rénovation globale BBC	2025	Commune de Chagey
	Mairie-école à Chagey	Rénovation globale BBC	2025	
	Ancienne Epicerie à Brevilliers	Rénovation globale	2026	Brevilliers
	Ecole à Châlonvillars	Travaux ciblés -Chauffage	2026	Commune de Châlonvillars
	Logements locatifs à Champey	Travaux ciblés -Chauffage (raccordement réseau de chaleur)	2024	Commune de Champey
	Ecole à Echenans	Travaux ciblés Menuiseries performantes	2021	Commune d'Echenans
	Maison du temps-libre à Luze	Travaux ciblés -Menuiseries performantes -Eclairage économie / LED	2022	Commune de Luze
	Bâtiment « Distillerie » à Luze	Travaux ciblés -Menuiseries performantes	2022	
	Mairie à Luze	Travaux ciblés -Eclairage économie / LED	2022	
	Logement communal à Courmont	Travaux ciblés -Menuiseries performantes	2021	Commune de Courmont

ACCELERER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Nombre d'audits énergétiques réalisés
- Nombre de rénovations engagées

Indicateurs de résultats :

- Suivi de consommation d'énergie finale des bâtiments publics (rapporté au nb d'habitant, en kWh/hab)
- Suivi des dépenses énergétiques de la collectivité (euros)

Ressources mobilisées

- ADEME
- Région BFC
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Environnement / Marchés
 - ✓ Services techniques
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement durable



1.8 – Engager et généraliser la rénovation des bâtiments publics

COLLECTIVITÉS				
Commune de Belverne	Mairie à Belverne	Travaux ciblés -Menuiseries performantes	2021	Commune de Belverne
	Logement communal à Belverne	Travaux ciblés -Menuiseries performantes	2021	
	Salle des fêtes à Belverne	Travaux ciblés -Isolation des murs	2022	
Commune de Couthenans	Ecole à Couthenans	Travaux ciblés -Menuiseries performantes -Isolation des murs	2026	Commune de Couthenans
	Salle des fêtes à Couthenans	Travaux ciblés -Menuiseries performantes	2026	
	Salle des arts et de loisirs à Coisevaux	Travaux ciblés -Isolation	2026	
Commune de Coisevaux	Mairie à Coisevaux	Travaux ciblés -Isolation	2026	Commune de Coisevaux
	Salle des fêtes à Brevilliers	Travaux ciblés -Isolation	2026	
	Chaufferie de Saulnot	Travaux ciblés -Isolation des combles -Isolation des conduites	2022	
Commune de Saulnot	Salle polyvalente à Saulnot	Travaux ciblés -Isolation des combles	2025	Commune de Saulnot
	Ancienne mairie à Saulnot	Travaux ciblés -Isolation	2025	
	Logement locatif – Mairie à Etobon	Travaux ciblés -Menuiseries performantes -Isolation	2025	
Commune de Le Vernoy	Mairie à Le Vernoy	Travaux ciblés -Menuiseries performantes	2025	Commune de Le Vernoy
	Ecole – PARIS à Héricourt	Travaux ciblés -Isolation	2026	
	Salle des fêtes à Héricourt	Travaux ciblés -Isolaiton		Commune d'Héricourt

ACCELERER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES EQUIPEMENTS PUBLICS

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » introduit la définition de la rénovation énergétique performante et de la rénovation énergétique performante globale dans le code de la construction. 40 % d'ici 2030 et 60 % d'ici 2050 : ce sont les différents objectifs de réduction de la consommation énergétique qui ont été fixés pour les bâtiments publics (par rapport aux consommations de 2010).

La rénovation des bâtiments publics devient ainsi une priorité dans la lutte contre le changement climatique et l'État souhaite ainsi montrer l'exemple, comme le confirme l'article 8 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui stipule que « Toutes les nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage de l'État, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales font preuve d'exemplarité énergétique et environnementale et sont, chaque fois que possible, à énergie positive et à haute performance environnementale ».

PAYS D'HERICOURT

A l'initiative de la Région, le Pays d'Héricourt s'est révélé précurseur en accueillant, dès 2014, l'un des premiers bâtiments exemplaires et de rayonnement régional. En effet, bâtiment à énergie positive et biosourcé, la Maison des Energies a été conçue à valeur démonstrative auprès des professionnels du bâtiment ainsi que des élèves en formation issus des filières énergétiques et de la construction. Elle réunit l'ensemble des techniques innovantes de l'isolation et de la qualité constructive environnementale, et regroupe la diversité de l'offre en matière d'énergies renouvelables.

Par ailleurs, la réglementation thermique, dont les exigences environnementales se sont récemment renforcées avec la RE2020, permet d'accompagner le déploiement d'une véritable dynamique à travers la création d'un réseau de bâtiments exemplaires au cœur même du Pays d'Héricourt.



1.9 – Développer un réseau de bâtiments exemplaires

Objectifs

Objectifs stratégiques

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par deux la consommation d'énergie d'ici à 2050**
- Promouvoir la rénovation, à travers le rôle d'exemplarité de la collectivité

Objectifs opérationnels :

- Engager la réalisation de bâtiments répondant aux plus hauts niveaux de performance, aussi bien en rénovation qu'en construction
- Affirmer la vocation pédagogique des bâtiments démonstrateurs, comme supports à la réalisation d'animations, de séquences d'information et de démonstration auprès du grand public
- Faciliter les retours d'expérience

Maîtrise d'ouvrage

pays d'Héricourt
communauté de communes



Partenaires

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Liberté Egalité Fraternité

Doubs
le Département

COFINANÇÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

haute saône
LE DÉPARTEMENT

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

ACCELERER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES EQUIPEMENTS PUBLICS



1.9 – Développer un réseau de bâtiments exemplaires

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Avancement des travaux de construction ou de rénovation (en %)
- Nombre de bâtiments avec travaux engagés

Indicateurs de résultats :

- Nombre de bâtiments exemplaires terminés

Ressources mobilisées

- ADEME
- Région BFC
- Département
- Europe
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Services techniques
 - ✓ Environnement / Marchés
 - ✓ Médiathèque
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement durable

Moyens financiers

€€€

Descriptif

La création d'un réseau de bâtiments exemplaires vise à promouvoir des pratiques de construction durables, économies en énergie et respectueuses de l'environnement. C'est une façon de sensibiliser la population de manière pédagogique en permettant à la population de visiter réellement les bâtiments rénovés.

L'action consiste à engager à la réalisation de bâtiments exemplaires, et à coordonner leur mise en réseau. A cet effet, 3 bâtiments sont d'ores et déjà identifiés et reconnus comme prioritaires :

	Bâtiment	Niveau de performance / Label	Echéance	Maître d'ouvrage
COLLECTIVITÉS	Médiathèque du Pays d'Héricourt	BBC-EFFILOGIS (Performance)	2025	CCPH
	Pôle éducatif à énergie positive	RE 2020	2026	Echenans / Mandrevillars
	Siège de la CCPH	BBC-EFFILOGIS (Performance)	2026	CCPH
	-Mairie-école à Chenebier	Rénovation globale	2022	Commune de Chenebier
	-Salle Polyvalente / Péri scolaire	BBC-EFFILOGIS		

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

ENGAGER ET GENERALISER LA RENOVATION DES BATIMENTS PUBLICS

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » introduit la définition de la rénovation énergétique performante et de la rénovation énergétique performante globale dans le code de la construction. 40 % d'ici 2030 et 60 % d'ici 2050 : ce sont les différents objectifs de réduction de la consommation énergétique qui ont été fixés pour les bâtiments publics (par rapport aux consommations de 2010). La rénovation des bâtiments publics devient ainsi une priorité dans la lutte contre le changement climatique, comme le confirme l'article 8 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui stipule que « *Toutes les nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage de l'État, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales font preuve d'exemplarité énergétique et environnementale et sont, chaque fois que possible, à énergie positive et à haute performance environnementale.* ».

PAYS D'HERICOURT

Ainsi, le secteur résidentiel représente 6% des émissions du Pays d'Héricourt, et constitue un axe d'intervention direct de la collectivité, notamment à travers l'amélioration énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux. Outre l'enjeu environnemental, il s'agit de sécuriser les finances publiques à travers une réduction de la facture énergétique, permettant ainsi de préserver la capacité d'investir des collectivités.

Faute de ressources humaines spécialisées, les communes peuvent être confrontées à des difficultés dans la définition des objectifs de rénovation énergétique du patrimoine communal et des moyens techniques à mettre en œuvre. La mise en place d'une mission d'expertise et de conseil de 1er niveau, de type « Conseiller en Energie Partagée », constitue une véritable plus-value au service de l'accélération des projets.



1.10 – Initier une mission d'accompagnement des communes à la rénovation (ingénierie, aide à la décision)

Objectifs

Objectifs stratégiques

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à diviser par deux la consommation d'énergie d'ici à 2050
- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles, avec un objectif d'économies d'énergie de -30% d'ici à 2030.
- Sécuriser les collectivités face à l'augmentation des coûts de l'énergie et les éventuelles pénuries énergétiques

Objectifs opérationnels :

- Apporter une expertise et un conseil circonstancié auprès des élus
- Accompagner la définition d'une stratégie de rénovation des bâtiments publics à l'échelle communale et intercommunale
- Faciliter la mise en œuvre des projets
- Promouvoir la rénovation, à travers le rôle d'exemplarité de la collectivité

Maîtrise d'ouvrage

pays d'Héricourt
communauté de communes

Partenaires

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ADERA

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

SIED 70

REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

ENGAGER ET GENERALISER LA RENOVATION DES BATIMENTS PUBLICS



Indicateurs
Indicateurs d'avancement : <ul style="list-style-type: none">Nombre de rénovations engagéesRapports d'analyse et de fonctionnement énergétique des bâtiments
Indicateurs de résultats : <ul style="list-style-type: none">Suivi de consommation d'énergie finale des bâtiments publics (rapporté au nb d'habitant, en kWh/hab)Suivi des dépenses énergétiques de la collectivité (euros)Economies réalisées

Ressources mobilisées
<ul style="list-style-type: none">ADEMERégion BFCSIED 70ADERACCPH : approche transversale / Services pilotes :<ul style="list-style-type: none">✓ Services techniques✓ Pôle Aménagement et Développement durable

Moyens financiers
€

1.10 – Initier une mission d'accompagnement des communes à la rénovation (ingénierie, aide à la décision)

Descriptif
<p>L'action consiste à initier une mission d'accompagnement des communes, à travers la mise à disposition d'une ingénierie à vocation de « Conseiller en Energie Partagé » et visant à :</p> <ul style="list-style-type: none">Dresser un premier état des lieux énergétique du patrimoine communal, et prioriser les bâtiments à rénoverMettre en place des outils d'aide à la décision, permettant de définir un programme d'intervention spécifique par bâtimentAccompagner à l'élaboration et au suivi des procédures administratives et financières dans la mise en œuvre des projetsRéaliser un suivi des consommations énergétiques des bâtiments, et mettre en place des mesures correctives de fonctionnement dans une recherche d'économies d'énergie.Définir des indicateurs de suivi techniques et financiers <p>Coordonnée à l'échelle de la Communauté de Communes, cette mission d'accompagnement peut donner lieu à différentes formules, qu'il s'agisse d'une mission internalisée au sein de la CCPH se traduisant par une mise à disposition auprès des communes, ou bien d'un accompagnement externalisé mobilisant les partenaires locaux, en particulier le syndicat d'énergie, l'Espace France Rénov' ou toute autre expertise publique.</p>

Impact de l'action
★ ★ ★

Calendrier
Tout au long du PCAET En continu

ACCELERER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES EQUIPEMENTS PUBLICS

CONTEXTE ET ENJEUX

En France métropolitaine, l'éclairage public représente en moyenne 30% des dépenses d'électricité d'une collectivité. Le plan de sobriété énergétique du 6 octobre 2022 prend en compte l'enjeu de la sobriété et de la réduction des consommations d'électricité liées à l'éclairage public. Il encourage notamment les collectivités à éteindre les lumières à certaines heures, à réduire l'intensité lumineuse, ou à passer aux éclairages LED avec l'installation de pilotage automatisé. Ces actions doivent permettre d'atteindre des économies d'énergie pouvant aller entre 40% et 80% (ADEME -2022).

PAYS D'HERICOURT

De compétence communale, une série de communes a d'ores et déjà engagé des actions permettant de réduire la consommation d'énergie dans l'éclairage public, qu'il s'agisse du renouvellement des équipements et jusqu'à l'extinction à certaines heures. Le partenariat avec le SIED 70 constitue un véritable atout et permet d'accentuer la dynamique.



1.11 – Economiser l'énergie dans l'éclairage public

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à diviser par deux la consommation d'énergie d'ici à 2050.
- Sécuriser les collectivités face à l'augmentation des coûts de l'énergie

Objectifs opérationnels :

- Accélérer la mise en œuvre d'actions d'économies d'énergie dans l'éclairage public
- Promouvoir l'extinction de l'éclairage public et rechercher une meilleure coordination des horaires

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



ACCELERER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES EQUIPEMENTS PUBLICS



Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- % de communes pratiquant l'extinction
- Puissance moyenne des points lumineux
- % des points lumineux remplacés en LED

Indicateurs de résultats :

- Nombre de masts remplacés / rénovés
- Consommation de l'éclairage public (kWh/hab.an)
- Dépenses énergétiques de la collectivité (euros)

Ressources mobilisées

- ADEME
- SIED 70
- ADERA
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Services techniques
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement durable

Moyens financiers

€€

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

1.11 – Economiser l'énergie dans l'éclairage public

Descriptif

L'action consiste à mener des actions de réduction des consommations d'énergie liée à l'éclairage public, et suppose un partenariat étroit avec le SIED 70. Deux axes majeurs sont envisagés :

- **Rénovation des équipements** : éclairage LED, éclairage progressif, détecteur de mouvement, éclairage solaire, pilotage intelligent automatisé....

Mesures	Localisations
Abaissement de tension - Eclairage	Echenans, Chenebier, Verlans, Laire, Villers-sur-Saulnot, Le Vernoy, Saulnot, Trémoins, Chavanne
Rénovation de l'éclairage public / Installation d'équipements LED	Châlonvillars, Echenans, Luze, Brevilliers, Chenebier, Verlans, Belverne, Laire, Chagey, Aibre, Le Vernoy, Saulnot, Trémoins, Chavanne, Champey
Extinction de l'éclairage sur certaines tranches horaires	Châlonvillars, Echenans, Luze, Couthenans, Laire (en réflexion), Chagey, Trémoins

- **Actions de sobriété:**

L'élaboration d'une solution adaptée à chaque commune doit pouvoir s'appuyer sur la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public visant à :

- définir les types de voiries existantes
- recenser les points lumineux et les armoires
- relever les caractéristiques techniques des équipements d'éclairage (photométrie, efficacité lumineuse, type de source...)
- calculer des durées de fonctionnement et autres ratios de performance
- mesurer les données sur l'énergie (coût, optimisation des contrats d'abonnement, provenance de l'électricité)
- mesurer les impacts environnementaux (CO2, pollutions, nuisances lumineuses...)

LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

CONTEXTE ET ENJEUX

Dans le contexte plus global de transition énergétique, la réduction de la précarité énergétique est devenue une priorité majeure. La précarité énergétique se caractérise par la difficulté à payer les dépenses liées à toute source d'énergie à la fois au niveau du chauffage et du confort thermique qu'au niveau de la mobilité avec l'accès à un mode de transport. Avec l'évolution des prix de l'énergie, la précarité énergétique touche davantage de ménages, notamment les ménages des milieux ruraux (IFOP). En France, elle affecte environ 5,6 millions de foyers (ONPE), soulignant ainsi l'urgence d'actions locales pour atténuer cet enjeu, y compris au niveau local.

PAYS D'HERICOURT

L'augmentation globale et continue des coûts de l'énergie expose le Pays d'Héricourt à une précarisation, en particulier pour des habitants confrontés à :

- **des bâtiments restant fortement consommateurs d'énergie**, dont la performance moyenne est évaluée à 211 kWh ep.m².an (classe D), avec une forte dépendance aux énergies fossiles (41% de la consommation d'énergie résidentiel relevant du gaz ou des produits pétroliers)
- **une dépendance accrue à la voiture individuelle**, souvent nécessaire en l'absence d'une offre globale de transport en commun.

La politique d'accompagnement à la rénovation de l'habitat, qu'elle soit nationale ou locale, constitue donc l'un des leviers importants de protection des populations face à la précarité énergétique.



1.12 – Développer un programme spécifique s'appuyant sur la politique de soutien à l'amélioration de l'habitat portée par la CCPH (aides financières, OPAH-RU...)

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles
- Se prémunir contre :
 - l'augmentation des coûts de l'énergie → préserver le pouvoir d'achat des ménages et la capacité d'investir des entreprises et des collectivités
 - les éventuelles pénuries énergétiques → préserver la qualité de vie des habitants et l'activité des entreprises et des collectivités
 - Améliorer les conditions de vie des habitants et en particulier des plus précaires, alliant efficacité énergétique, économies financières, accessibilité, confort et qualité d'habitat

Objectifs opérationnels :

- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et notamment des passoires thermiques en accompagnant les foyers les plus modestes
- Diminuer le nombre de foyers du Pays d'Héricourt affectés par la précarité énergétique
- Faciliter l'obtention des aides pour les ménages les plus modestes, et poursuivre la politique financière initiée par la collectivité

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Nombre de rénovations engagées
- Rapports d'analyse et de fonctionnement énergétique des bâtiments

Indicateurs de résultats :

- Suivi de consommation d'énergie finale des bâtiments publics (rapporté au nb d'habitant, en kWh/hab)
- Suivi des dépenses énergétiques de la collectivité (euros)
- Economies réalisées

Ressources mobilisées

- ADEME
- Département
- ANAH
- SOLIHA / GAÏA Energies
- Réseau CLER (Réseau pour la transition énergétique)
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement durable

Moyens financiers

€€€



1.12 – Développer un programme spécifique s'appuyant sur la politique de soutien à l'amélioration de l'habitat portée par la CCPH (aides financières, OPAH-RU...)

Descriptif

D'une manière générale, l'élaboration d'un plan de réduction de la précarité énergétique peut être représenté à travers différentes étapes :

Mode	Caractéristiques
Audit énergétique et identification des ménages vulnérables	Identifier les besoins spécifiques de chaque foyer, en examinant l'efficacité énergétique de leurs habitations
Amélioration de l'efficacité énergétique	Mise en place de programmes de rénovation énergétique pour les foyers identifiés
Sensibilisation et éducation	Réaliser des campagnes de sensibilisation pour informer la population sur les pratiques économies en énergie, l'utilisation responsable des équipements électriques, les avantages des rénovations énergétiques et les programmes d'aide existants.
Mise en place de dispositif d'aides financières ciblées	Exemple : subventions, des prêts à taux réduit ou des crédits d'impôt

A l'échelle du Pays d'Héricourt, la lutte contre la précarité énergétique articule différents niveaux d'intervention :

• **Information, conseil et accompagnement** : dans le cadre d'un partenariat étroit avec les opérateurs locaux de la rénovation énergétique, des permanences spécifiques sont organisées sur le territoire (SOLIHA, GAÏA...)

• **Aides à l'habitat** : la Communauté de Communes poursuit le développement et l'animation d'une politique d'aides spécifiques, en appui de la politique départementale et de l'ANAH : rénovation énergétique, maintien à domicile / autonomie, locatifs conventionnés...

• **Programme global** :

O dans le cadre du dispositif « Petite ville de demain », mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain, permettant d'accélérer la rénovation des bâtiments, à travers la mobilisation de fonds spécifiques.

O dans le cadre du programme SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) porté par le Réseau CLER (Réseau pour la transition énergétique) qui est destiné aux collectivités locales pour repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique.

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

AXE 2

GARANTIR L'ACCÈS À UNE
**MOBILITÉ
ALTERNATIVE**
ET DE DÉPLACEMENTS DOUX

Plan Climat Air Energie Territorial



POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN INTEGREE A L'ECHELLE DE L'AIRE URBAINE

CONTEXTE ET ENJEUX

La mobilité durable est devenue un enjeu majeur à l'échelle nationale, avec des lois et des directives incitant les entreprises à repenser leurs pratiques en matière de déplacements. Par exemple, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en France encourage les entreprises à réduire leur empreinte carbone en favorisant les déplacements alternatifs à la voiture individuelle et en promouvant le covoiturage, les transports en commun et les modes actifs comme le vélo. Parallèlement, le développement des Plans de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) est encouragé, visant à rationaliser les déplacements professionnels et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation découle de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale. Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires. Parmi les alternatives à la voiture individuelle, l'articulation des solutions de transports en commun à l'échelle de l'Aire Urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard, aujourd'hui très insuffisante au regard des dynamiques de mobilité, apparaît comme une priorité à mettre en place, dans une recherche d'efficacité et d'attractivité de l'offre. Face à cet enjeu, le Pôle Métropolitain a initié une réflexion, ayant donné lieu à une étude quant à la mise en place d'une AOM unique à l'échelle de l'Aire Urbaine.

A l'heure actuelle, l'offre « HERIVA », spécifique au Pays d'Héricourt, se structure autour des services suivants :

- Transports scolaires (+1 100 élèves transportés / an).
- Transport à la Demande : déplacements ponctuels (+200 usagers /an) au sein du territoire intercommunal permettant également certaines interconnexions vers Belfort / Montbéliard / Trévenans (hôpital / gare). Il est également à noter que le territoire :
- bénéficie d'une gare à Héricourt, qui représente un atout majeur (X allers-retours Belfort / Montbéliard / Besançon).
- ne dispose d'aucune ligne de bus régulière vers Belfort / Montbéliard.



2.1 – Contribuer aux travaux de structuration d'une AOM unique à l'échelle métropolitaine

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Structurer une offre intégrée à l'échelle de l'aire urbaine, permettant de calibrer un service de transport en commun élargi et efficace à l'échelle du bassin d'emploi.
- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- Atteindre les **objectifs de qualité de l'air** fixés par le Pays d'Héricourt
- Anticiper les difficultés de déplacement liées à l'augmentation du prix des carburants

Objectifs opérationnels :

- Analyser l'offre de transports en commun et son organisation à l'échelle métropolitaine
- Apporter une expertise sur les possibilités d'évolution de la gouvernance des mobilités et de l'évolution potentielle des coopérations entre les territoires
- Renforcer un dialogue ouvert et constructif entre les AOM

Maîtrise d'ouvrage



PÔLE
MÉTRO
POLITAIN
NORD FRANCHE-COMTÉ

Partenaires



syndicat mixte des transports en commun



POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN INTEGREE A L'ECHELLE DE L'AIRE URBAINE



2.1 – Contribuer aux travaux de structuration d'une AOM unique à l'échelle métropolitaine

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Fréquences des réunions
- Nombre de propositions de solutions d'organisation / structuration AOM

Indicateurs de résultats :

- Etude formalisée
- Adoption d'une stratégie partagée par les 3 AOM

Descriptif

L'action consiste en la réalisation d'une étude d'opportunité pour la constitution d'une AOM unique à l'échelle du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté, visant à :

- dresser un **état des lieux des mobilités** à l'échelle de l'aire urbaine
- analyser le contexte juridique, et les incidences techniques et financières en fonction des modalités d'organisation du territoire, à savoir AOM unique ou Syndicat Mixte SRU
- Réaliser un benchmark et mutualiser les retours d'expérience nationaux
- Définir une feuille de route, en fonction des orientations politiques quant aux modalités de structuration de la coopération

Sur la base des conclusions de l'étude, l'animation du dialogue entre les AOM est réalisé de manière continue par le Syndicat Mixte des Transports Nord-Franche-Comté.

Ressources mobilisées

- 3 AOM
- CAGB, PMA, CCPH
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement Durable

Moyens financiers

€€

Impact de l'action



Calendrier

- 2022-2024: réalisation de l'étude
- 2024-2026: prolongation de la réflexion – Echanges AOM

ACCOMPAGNER L'ACCÉLÉRATION DES PRATIQUES DE DÉPLACEMENTS DOUX

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Cette loi met notamment l'accent sur l'intégration de la mobilité douce dans l'aménagement du territoire, incitant les collectivités à développer des aménagements adaptés et sécurisées voir réservés, afin de réduire la dépendance aux véhicules thermiques individuels.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires. Cette situation dénote de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale.

Le développement de modes de transports alternatifs, et la diversification de l'offre et des équipements / infrastructures de mobilité douce, apparaît donc comme axe d'intervention prioritaire.

A cet effet, la Communauté de Communes a élaboré son Schéma des Voies Cyclables en 2018, et dont la mise en œuvre doit permettre, à terme, de mailler l'ensemble du territoire.



2.2 – Poursuivre le développement des voies cyclables pour tous les usages (domicile-travail, loisirs...)

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- Anticiper les difficultés de déplacement liées à l'augmentation du prix des carburants, et proposer des solutions à l'ensemble des habitants en particulier les plus modestes.
- Promouvoir la pratique du vélo comme mode de déplacement du quotidien, alliant économies financières, écologie, santé
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt
- Promouvoir un tourisme durable

Objectifs opérationnels :

- Augmenter le nombre de kilomètres de voies cyclables aménagées
- Connecter les villages, et faciliter l'accès à la ville centre d'Héricourt
- Faciliter la mobilité :
 - ✓ des plus jeunes, en particulier l'accès aux établissements scolaires ainsi qu'aux équipements sportifs et culturels
 - ✓ des plus précaires, notamment dans leur recherche d'emploi et la sécurisation des déplacements domicile – travail
 - ✓ de l'ensemble des habitants, sur des trajets du quotidien
- Contribuer au rabattement vers les transports collectifs (gare, arrêts de bus, aires de covoiturage...)
- Sécuriser les déplacements cyclables
- Articuler la politique cyclable de la CCPH dans une logique de réseau avec les territoires voisins

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



ACCOMPAGNER L'ACCÉLÉRATION DES PRATIQUES DE DÉPLACEMENTS DOUX



Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Linéaires de voies aménagées

Indicateurs de résultats :

- Fréquentation pistes
- Nombre de véhicules journaliers remplacés par le vélo

Ressources mobilisées

- CEREMA
- Etat / ADEME
- SPL Territoires 70
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Services techniques
 - ✓ Pôle Aménagement Durable
 - ✓ Economie - Insertion

Moyens financiers

€€€

Impact de l'action



Descriptif

L'action consiste à mailler le territoire d'un réseau de pistes cyclables sécurisées, homogènes interconnectées, et adaptées à tous types de déplacement . Outre la desserte interne du territoire, cette action vise également à rechercher les interconnexions avec les communautés de communes voisines (Rahin et Chérémont, Pays de Lure, Pays de Villersexel, Pays des Vosges Saônoises...) ainsi que le Pays de Montbéliard Agglomération et la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort qui développent également des projets de voies vertes.

Parallèlement au déploiement de pistes cyclables sécurisées, la collectivité peut également intervenir à différents niveaux complémentaires:

- ✓ un plan de sensibilisation pour mettre en avant les avantages du vélo ;
- ✓ des subventions spécifiques pour l'achat de vélos ;
- ✓ l'installation de stations de vélos libres services ;
- ✓ des partenariats avec les entreprises pour qu'elles incitent leurs employés à prendre le vélo (subvention)

Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

ACCOMPAGNER L'ACCÉLÉRATION DES PRATIQUES DE DÉPLACEMENTS DOUX



Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Linéaires de voies aménagées

Indicateurs de résultats :

- Fréquentation pistes
- Nombre de véhicules journaliers remplacés par le vélo

Ressources mobilisées

- CEREMA
- Etat / ADEME
- SPL Territoires 70
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Services techniques
 - ✓ Pôle Aménagement Durable
 - ✓ Economie - Insertion



2.2 – Poursuivre le développement des voies cyclables pour tous les usages (domicile-travail, loisirs...)

Opérations

Voies cyclables	Desserte (Départ/Arrivée)	Linéaire	Echéance (mise en service)	Maîtrise d'ouvrage
Développement / aménagement de la voie cyclable - Héricourt-Luze-Châlonvillars, dite "connexion à la coulée verte"	Héricourt - Luze-Châlonvillars-Essert	10 km	2028	CCPH / Communes / SPL
Développement / aménagement de la voie cyclable - Héricourt-Couthenans-Champey-Saulnot, dite "voie du tram"	Héricourt-Couthenans-Saulnot	10 km	A définir	CCPH / Communes / SPL
Développement / aménagement de la voie cyclable - Héricourt - Béthoncourt - Montbéliard	Héricourt - Béthoncourt		A définir	CCPH / Héricourt / PMA
Installation d'une passerelle cycliste de franchissement de la Lizaine			2023	CCPH
Développement / Aménagement de la voie cyclable - Héricourt-Brevilliers-Argiésans, dans le cadre du réaménagement de la RN19	Héricourt – Brevilliers - Argiésans	5 km	2026 (phase 1 / 2,5 km)	CD 70
Développement / aménagement de la voie cyclable Châlonvillars - Frahier	Châlonvillars - Frahier		A définir	CCPH / CC Rahin et Chérémont

ACCOMPAGNER L'ACCÉLÉRATION DES PRATIQUES DE DÉPLACEMENTS DOUX



Indicateurs
Indicateurs d'avancement : <ul style="list-style-type: none"> Linéaires de voies aménagées
Indicateurs de résultats : <ul style="list-style-type: none"> Fréquentation pistes Nombre de véhicules journaliers remplacés par le vélo

Ressources mobilisées
<ul style="list-style-type: none"> CEREMA Etat / ADEME SPL Territoires 70 CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Services techniques ✓ Pôle Aménagement Durable ✓ Economie - Insertion



2.2 – Poursuivre le développement des voies cyclables pour tous les usages (domicile-travail, loisirs...)

Opérations

Voies cyclables	Desserte (Départ/Arrivée)	Linéaire	Echéance (mise en service)	Maîtrise d'ouvrage
Développement d'aménagements cyclables				Héricourt
Développement / Aménagement de voies cyclables - Plan vélo intramuros-Héricourt				Héricourt
Développement / Aménagement de pistes cyclables - Requalification urbaine de l'axe Jouhaux/Blum				CCPH / Communes
Définition d'un schéma des voies cyclables à vocation scolaire.				CCPH
Définition d'un Schéma des voies cyclables à vocation économique				CCPH
Intégrer l'aménagement de pistes cyclables dès l'élaboration des projets de zones d'activités et bâtiments économiques - notamment Za Luze + Tuilleries				CCPH
Développer un réseau de pistes cyclables permettant de desservir "Extension Guinnottes 3"				CCPH

ACCOMPAGNER L'ACCELERATION DES PRATIQUES DE DEPLACEMENTS DOUX

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Cette loi met notamment l'accent sur l'intégration de la mobilité douce dans l'aménagement du territoire, incitant les collectivités à développer des aménagements adaptés et sécurisées voir réservés, afin de réduire la dépendance aux véhicules thermiques individuels.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires. Cette situation dénote de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale.

Le développement de modes de transports alternatifs, et la diversification de l'offre et des équipements / infrastructures de mobilité douce, apparaît donc comme axe d'intervention prioritaire, et nécessite des mesures d'incitation notamment financières.

A cet effet, la Communauté de Communes a mis en place le Forfait de Mobilité Durable (FMD) au bénéfice de ses agents, selon les conditions définies par la loi.



2.3 – Inciter à l'utilisation du vélo (domicile-travail) par la mise en place d'une aide financière – Forfait Mobilité Durable FMD

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- Anticiper les difficultés de déplacement liées à l'augmentation du prix des carburants, et proposer des solutions à l'ensemble des habitants en particulier les plus modestes.
- Promouvoir la mobilité durable, et initier une dynamique au sein des équipes de la collectivité
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt
- Promouvoir le rôle d'exemplarité de la collectivité

Objectifs opérationnels :

- Inciter / encourager à la pratique des mobilités alternatives dans les déplacements « domicile – travail »
- Apporter un soutien financier aux agents de la collectivité

Maîtrise d'ouvrage



ACCOMPAGNER L'ACCELERATION DES PRATIQUES DE DEPLACEMENTS DOUX



2.3 – Inciter à l'utilisation du vélo (domicile-travail) par la mise en place d'une aide financière – Forfait Mobilité Durable FMD

Indicateurs

- Indicateurs d'avancement :**
• Délibération de la collectivité

- Indicateurs de résultats :**
• Nombre de bénéficiaires du FMD, et évolution annuelle

Ressources mobilisées

- Etat / ADEME
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement Durable Durable
 - ✓ Ressources humaines

Moyens financiers

€

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

ACCOMPAGNER L'ACCELERATION DES PRATIQUES DE DEPLACEMENTS DOUX

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Cette loi met notamment l'accent sur l'intégration de la mobilité douce dans l'aménagement du territoire, incitant les collectivités à développer des aménagements adaptés et sécurisées voir réservés, afin de réduire la dépendance aux véhicules thermiques individuels.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation découle de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale. Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires.

Au-delà du développement de modes de transports alternatifs et de la diversification de l'offre et des équipements / infrastructures de mobilité douce, le développement d'un réseau de services permettant d'organiser, de sécuriser et de faciliter l'utilisation du vélo apparaît donc comme primordial pour décarboner le secteur des transports sur le territoire. En ce sens, la Communauté de communes a élaboré son Schéma des Voies Cyclables en 2018, et dont la mise en œuvre doit permettre, à terme, de mailler l'ensemble du territoire.



2.4 – Développer un réseau de services permettant d'organiser, sécuriser et faciliter l'utilisation du vélo

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt
- Anticiper les difficultés de déplacement liées à l'augmentation du prix des carburants, et proposer des solutions à l'ensemble des habitants en particulier les plus modestes
- Accompagner la politique de développement du réseau cyclable de la CCPH

Objectifs opérationnels :

- Encourager des partenariats avec des associations locales ou des entreprises spécialisées pour mettre en place des ateliers de réparation accessibles à tous
- Soutenir des projets situés dans des espaces appropriés en veillant à ce qu'ils soient facilement accessibles aux habitants et équipés des outils nécessaires
- Accompagner la mise en place d'un système de gestion efficace pour planifier les rendez-vous, suivre les demandes de réparation et assurer une rotation rapide des vélos dans les ateliers
- Organiser des campagnes de sensibilisation et de promotion pour informer les habitants de l'existence de ces services de réparation et encourager l'utilisation du vélo comme moyen de transport
- Évaluer régulièrement l'efficacité des ateliers vélo et services de réparation en recueillant les retours d'expérience des utilisateurs et en ajustant les activités en conséquence

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



ACCOMPAGNER L'ACCELERATION DES PRATIQUES DE DEPLACEMENTS DOUX



2.4 – Développer un réseau de services permettant d'organiser, sécuriser et faciliter l'utilisation du vélo

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Nombre de services de réparation / ateliers présents

Indicateurs de résultats :

- Nombre de vélos remis en service

Ressources mobilisées

- Etat / ADEME
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement Durable
 - ✓ Economie insertion

Moyens financiers

€

Descriptif

L'action consiste à soutenir le développement d'ateliers vélo et de services de réparation afin de développer un réseau de services autour du vélo nécessaire pour promouvoir son utilisation comme moyen de transport privilégié. Plus précisément, il s'agit de favoriser la mise à disposition d'outils et de pièces détachées ainsi que de conseils pour permettre aux cyclistes d'entretenir et de réparer leurs vélos. En soutenant des ateliers de réparation et des services de maintenance accessibles à tous, cette initiative encourage l'entretien régulier des vélos et favorise ainsi leur utilisation quotidienne. Elle s'inscrit dans une stratégie plus large visant à accélérer l'adoption des pratiques de déplacement doux, en offrant aux citoyens des solutions pratiques, sécurisées et conviviales.

Dans cette perspective, des partenariats sont à développer avec les acteurs locaux présents sur le territoire de l'aire urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard.

Par ailleurs et de manière complémentaire, la collectivité pourra systématiser l'installation de garages à vélos fonctionnels et sécurisés sur l'ensemble des bâtiments de la CCPH.

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

COORDONNER UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU COVOITURAGE

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Cette loi met notamment l'accent sur l'intégration de la mobilité douce au sein des entreprises en encourageant et facilitant l'usage des transports en commun et le recours au covoiturage, au vélo et aux autres mobilités partagées, afin de réduire la dépendance aux véhicules thermiques individuels.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire du Pays d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation découle de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale.

Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires. Le développement de modes de transports partagés pour les trajets domicile-travail comme le covoiturage apparaît donc comme axe d'intervention prioritaire.

La pratique du covoiturage est d'ores et déjà constatée sur le Pays d'Héricourt, mais de manière non structurée en l'absence d'aires dédiées. C'est pourquoi la Communauté de Communes a d'ores et déjà initié l'aménagement de premières aires de covoiturage.

Par ailleurs, différents acteurs locaux sont investis de manière à faciliter le développement d'une réelle dynamique, et en particulier :

- le Conseil Départemental 70, à travers le déploiement du Schéma Départemental des Aires de Covoiturage
- la Chambre de Métiers, en partenariat avec la plateforme KAROS, qui anime une démarche spécifique auprès des entreprises
- la Région Bourgogne-Franche-Comté, qui a développé un outil via la plateforme MOBIGO
- le Syndicat Mixte des Transports Nord Franche-Comté, qui cherche à engager des actions de coordination à l'échelle de l'aire urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard



2.5 – Doter le Pays d'Héricourt d'aires de covoiturage labellisées, identifiées, visibles et sécurisées

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050 jusqu'à atteindre une part de 76% des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- Anticiper les difficultés de déplacement liées à l'augmentation du prix des carburants, et proposer des solutions à l'ensemble des habitants, en particulier les plus modestes
- Promouvoir les déplacements alternatifs et la mobilité partagée
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt

Objectifs opérationnels :

- Faciliter la pratique du covoiturage à travers la création d'aires dédiées et sécurisées.
- Enrichir et mettre en réseau des aires de covoiturage à l'échelle de l'aire urbaine, de manière à proposer une offre locale structurée et articulée.

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



COORDONNER UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU COVOITURAGE



Indicateurs
Indicateurs d'avancement : <ul style="list-style-type: none">• Réunions partenariales• Réalisation de travaux
Indicateurs de résultats : <ul style="list-style-type: none">• Mise en service des aires et suivi de la fréquentation• Nombre de personnes faisant du covoiturage• Pourcentage de salariés venant et partant des entreprises engagées via une offre de covoiturage

Ressources mobilisées
<ul style="list-style-type: none">• Etat / ADEME• CCPH : approche transversale / Services pilotes :<ul style="list-style-type: none">✓ Pôle Aménagement et Développement Durable✓ Service Marchés✓ Services techniques

Moyens financiers
€€€

Descriptif
<p>L'action consiste à créer de 3 aires de covoiturage inscrites aux Schémas Départemental et Régional, et identifiées sur les sites suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Héricourt : parking de l'ancienne déchetterie• Brevilliers : parking du « Croco »• Couthenans : parking – sur l'aire des « Bois de Vaux » <p>Les objectifs d'attractivité et de fonctionnalité de ces aires reposent sur quelques principes d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Proposer un aménagement suffisamment qualitatif et sécurisant pour les usagers : parking visible depuis l'axe routier, marquage au sol, cheminement piétons confortables, éclairage ;• Rendre visible l'aménagement par une signalétique spécifique, des panneaux visibles depuis les axes routiers principaux à proximité ;• Prévoir des aménagements « à taille humaine » : inutile de construire dès le départ de très grandes aires vides qui enverront un mauvais signal aux usagers• Permettre aux usagers non motorisés d'accéder à l'aire de covoiturage : accès vélo, à pied ou transport en commun• Prévoir des aménagements de confort : mobilier d'attente (bancs, abri, ombrage,...) <p>Cette initiative s'inscrit dans une stratégie plus large visant à coordonner le développement du covoiturage entre les entreprises, afin de réduire les émissions de CO2 liées aux déplacements professionnels et de favoriser une mobilité durable.</p> <p>Elle permettra également d'engager un travail auprès des salariés des entreprises du territoire, visant à animer une l'offre de covoiturage de manière ciblée en particulier sur les zones d'activité du territoire</p>

Impact de l'action
★★★

Calendrier
<ul style="list-style-type: none">• 2024/2025 : concertation avec les partenaires et élaboration du programme de maîtrise d'œuvre• 2026 : consultation des entreprises et travaux• 2027 : communication et mise en service via les plateformes de covoiturage

RECONQUERIR LA PLACE DU TRAIN DANS LES DEPLACEMENTS

CONTEXTE ET ENJEUX

La mobilité durable est devenue un enjeu majeur à l'échelle nationale, avec des lois et des directives incitant les entreprises à repenser leurs pratiques en matière de déplacements. Par exemple, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en France encourage les entreprises à réduire leur empreinte carbone en favorisant les déplacements alternatifs à la voiture individuelle et en promouvant le covoiturage, les modes actifs et les transports en commun et tout particulièrement le train.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation découle de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale. Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires.

Parmi les alternatives à la voiture individuelle, l'offre ferroviaire reste déterminante et constitue un atout majeur pour le territoire. Ainsi, la gare d'Héricourt bénéficie d'une desserte de X allers-retours quotidiens vers Belfort / Montbéliard/ Besançon.

Cette situation favorable appelle à une vigilance constante dans une recherche d'amélioration continue du cadencement et nécessite un dialogue permanent avec la Région BFC, ainsi que la SNCF.



2.6 – Conforter le dialogue permanent avec la Région, afin de pérenniser l'offre ferroviaire depuis la gare d'Héricourt

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- **Anticiper les difficultés de déplacement** liées à l'augmentation du prix des carburants
- Sécuriser l'offre de déplacement en train, et promouvoir la mobilité ferroviaire
- Atteindre les **objectifs de qualité de l'air** fixés par le Pays d'Héricourt

Objectifs opérationnels :

- Assurer une veille quant au cadencement de la ligne Belfort-Héricourt-Montbéliard-Besançon
- Entretenir le dialogue constant avec la Région BFC
- Développer une offre de service intégrée à l'échelle de l'aire urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard

Maîtrise d'ouvrage



PÔLE
MÉTRO•POLITAIN
NORD FRANCHE-COMTÉ

Partenaires

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

M Pays de
Montbéliard
AGGLOMÉRATION

pays
d'Héricourt
communauté de communes

smtc
syndicat mixte des transports en commun

RECONQUERIR LA PLACE DU TRAIN DANS LES DEPLACEMENTS



2.6 – Conforter le dialogue permanent avec la Région, afin de pérenniser l'offre ferroviaire depuis la gare d'Héricourt

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Fréquence des réunions
- Nombre de propositions quant à l'évolution de l'offre TER

Indicateurs de résultats :

- Cadencement de la ligne Belfort-Héricourt-Montbéliard-Besançon
- Evolution de la fréquentation

Descriptif

Consciente des enjeux et de la nécessité de promouvoir les déplacements ferroviaires, la Communauté de Communes participe activement aux discussions avec la Région à différents niveaux, et notamment :

- Contrat de Mobilité du Nord-Franche-Comté
- Comité des partenaires NFC
- Syndicat Mixte des Transports Nord-Franche-Comté

Les discussions ainsi engagées doivent permettre de conforter et développer l'offre quotidienne, et de renforcer l'attractivité pouvant donner lieu à la mise en place de tarifications spécifiques à l'image du Pass'OK (*tarification intermodale Train + bus*).

Ressources mobilisées

- Région BFC
- AOM
- CAGB, PMA
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement Durable



Moyens financiers

€

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

STRUCTURER UNE STRATEGIE DE MOBILITE GLOBALE ET INTERMODALE

CONTEXTE ET ENJEUX

La mobilité durable est devenue un enjeu majeur à l'échelle nationale, avec des lois et des directives incitant les entreprises à repenser leurs pratiques en matière de déplacements. Par exemple, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en France encourage les entreprises à réduire leur empreinte carbone en favorisant les déplacements alternatifs à la voiture individuelle et en promouvant le covoiturage, les transports en commun et les modes actifs comme le vélo. Parallèlement, le développement des Plans de Mobilité est encouragé, visant à rationaliser les déplacements et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation découle de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale. Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires.

C'est pourquoi et dans une recherche d'optimisation de l'offre de mobilité au regard des besoins de la population, le Pays d'Héricourt, en qualité d'AOM, a toute légitimité dans la définition d'une stratégie de mobilité globale et intermodale à l'échelle du territoire donnant lieu à l'élaboration d'un Plan de Mobilité du Pays d'Héricourt.



2.7 – Elaborer un Plan de Mobilité à l'échelle du Pays d'Héricourt

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs** d'ici 2050 jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- **Anticiper les difficultés de déplacement** liées à l'augmentation du prix des carburants
- Définir une stratégie globale de la mobilité sur le territoire intercommunal
- Atteindre les **objectifs de qualité de l'air** fixés par le Pays d'Héricourt

Objectifs opérationnels :

- Engager un dialogue ouvert et constructif avec les acteurs socio-économiques pour identifier leurs besoins en matière de mobilité.
- Établir un plan d'actions détaillé, pour optimiser les déplacements professionnels, réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer les mobilités.
- Mettre en œuvre des mesures concrètes de mobilité durable

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



STRUCTURER UNE STRATEGIE DE MOBILITE GLOBALE ET INTERMODALE



2.7 – Elaborer un Plan de Mobilité à l'échelle du Pays d'Héricourt

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Fréquence des réunions de concertation
- Nombre de propositions de solutions de mobilités durables identifiées

Indicateurs de résultats :

- Formalisation et adoption d'un PDM
- Suivi et développement de l'offre de mobilité alternative

Ressources mobilisées

- Région BFC
- ADEME
- Syndicat mixte des Transports NFC
- AOM voisines
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement Durable

Moyens financiers

€

Descriptif

L'action consiste en l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Mobilité du Pays d'Héricourt visant à :

- dresser un **état des lieux des mobilités** à l'échelle du territoire
- identifier les **nouvelles pratiques de mobilité** adaptées au périmètre: mobilités actives, covoiturage, organisation du travail, logistique...
- définir un **plan d'actions partagé** par les acteurs socio-économiques
- identifier des **aménagements spécifiques** à engager ainsi qu'une offre collective de transport à promouvoir
- articuler l'offre de mobilité avec les AOM voisines

En structurant une stratégie de mobilité globale et intermodale, le Pays d'Héricourt aspire à créer un environnement propice à la mobilité durable, répondant ainsi aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux de manière intégrée et efficace.



Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

STRUCTURER UNE STRATEGIE DE MOBILITE GLOBALE ET INTERMODALE

CONTEXTE ET ENJEUX

La mobilité durable est devenue un enjeu majeur à l'échelle nationale, avec des lois et des directives incitant les entreprises à repenser leurs pratiques en matière de déplacements. Par exemple, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en France encourage les entreprises à réduire leur empreinte carbone en favorisant les déplacements alternatifs à la voiture individuelle et en promouvant le covoiturage, les transports en commun et les modes actifs comme le vélo. Parallèlement, le développement des Plans de Mobilité est encouragé, visant à rationaliser les déplacements et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation découle de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale. Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires.

C'est pourquoi et dans une recherche d'optimisation de l'offre de mobilité au regard des besoins des entreprises et de leurs salariés, le Pays d'Héricourt, gestionnaire des zones d'activités, en particulier Les Guinnottes dont il a piloté le développement, a toute légitimité dans la définition d'une stratégie de mobilité globale et intermodale à l'échelle de la zone donnant lieu à l'élaboration d'un Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE).



2.8 – Mettre en place un Plan de Déplacements Inter-Entreprises sur la zone d'activités des Guinnottes

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs** d'ici 2050 jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- **Anticiper les difficultés de déplacement** liées à l'augmentation du prix des carburants
- **Optimiser les déplacements des salariés** des entreprises de la zone d'activités des Guinnottes afin de réduire les coûts liés aux transports et d'améliorer la productivité
- Atteindre les **objectifs de qualité de l'air** fixés par le Pays d'Héricourt

Objectifs opérationnels :

- Engager un dialogue ouvert et constructif avec les acteurs économiques de la zone d'activités pour identifier leurs besoins en matière de mobilités et leurs contraintes spécifiques
- Établir un plan d'actions détaillé, en collaboration avec les entreprises, pour optimiser les déplacements professionnels, réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer les conditions d'accès des salariés
- Mettre en œuvre des mesures concrètes de mobilité durable
- Créer un poste de référent mobilité dans chaque entreprise afin d'améliorer les échanges inter-entreprises

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



STRUCTURER UNE STRATEGIE DE MOBILITE GLOBALE ET INTERMODALE

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Fréquence des réunions de concertation
- Nombre de propositions de solutions de mobilités durables identifiées

Indicateurs de résultats :

- Nombre d'entreprise engagées dans la démarche
- Pourcentage de salariés venant et partant des entreprises via des solutions proposées par le PDIE

Ressources mobilisées

- CCI / CMA
- Entreprises
- ADEME
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement Durable
 - ✓ Economie - Insertion

Moyens financiers

€



2.8 – Mettre en place un Plan de Déplacements Inter-Entreprises sur la zone d'activités des Guinnotes

Descriptif

L'action consiste en l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Mobilité du Pays d'Héricourt visant à :

- dresser un **état des lieux des mobilités** à l'échelle du territoire
- identifier les **nouvelles pratiques de mobilité** adaptées au périmètre: mobilités actives, covoiturage, organisation du travail, logistique...
- définir un **plan d'actions partagé** par les acteurs socio-économiques
- **identifier des aménagements spécifiques** à engager ainsi qu'une offre collective de transport à promouvoir
- articuler l'offre de mobilité avec les AOM voisines

En structurant une stratégie de mobilité globale et intermodale, le Pays d'Héricourt aspire à créer un environnement propice à la mobilité durable, répondant ainsi aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux de manière intégrée et efficace.

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Cette loi met notamment l'accent sur l'intégration de la mobilité douce dans l'aménagement du territoire, incitant les collectivités à développer des aménagements adaptés et sécurisées voir réservés, afin de réduire la dépendance aux véhicules thermiques individuels.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire du Pays d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation découle de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale.

En qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités, la Communauté de Communes vise à coordonner l'offre de mobilités sur son territoire. A ce titre, la communication représente un véritable enjeu permettant d'apporter un conseil adapté aux besoins de déplacements alternatifs des habitants.



2.9 – Informer et communiquer autour de l'offre de mobilité

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- Anticiper les difficultés de déplacement liées à l'augmentation du prix des carburants, et proposer des solutions à l'ensemble des habitants, en particulier les plus modestes
- Faciliter l'adoption des mobilités alternatives par la population du Pays d'Héricourt
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt

Objectifs opérationnels :

- Centraliser et faire connaître l'ensemble des solutions de déplacement sur le Pays d'Héricourt
- Renseigner et orienter les habitants vers l'offre adaptée à la diversité des besoins
- Développer et diffuser des supports de communication accessibles à tous permettant de faciliter l'accès à l'information
- Recruter et former des conseillers qualifiés pour fournir un accompagnement personnalisé
- Aménager un espace convivial et facilement accessible au sein de la gare afin de guider les usagers vers les différentes options de déplacement

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Nombre de personnes conseillées et renseignées
- Nombre de campagnes de communication

Indicateurs de résultats :

- Nombre de personnes ayant changé de mode de transport
- Nombre de personnes empruntant des transports collectifs (transports en commun, autopartage, covoiturage, etc)
- Supports de communication réalisés

Ressources mobilisées

- ADEME
- SMTC 90 / PMA
- Syndicat mixte des Transports Nord Franche Comté
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement Durable
 - ✓ Economie - Insertion

Moyens financiers

€



2.9 – Informer et communiquer autour de l'offre de mobilité

Descriptif

L'action consiste à engager une réflexion visant mettre en œuvre 3 actions pour accompagner les changements de comportement liés à la mobilité dans le Pays d'Héricourt :

- le développement d'une mission de **Conseiller en Mobilités** en vue d'offrir un soutien personnalisé aux divers publics et notamment aux personnes en difficulté (salariés en insertion, personnes en formation et stage, ainés, etc), en fournissant des informations adaptées à leurs besoins spécifiques.
- le développement et la diffusion de **supports spécifiques** avec pour ambition d'informer la population aux différentes options de mobilités disponibles en fournissant des informations claires et accessibles sur les différents modes de transport, les horaires et les tarifs.
- l'aménagement d'un « **Point d'info Mobilités** » au cœur de la gare d'Héricourt constituant un espace central d'information dans un lieu stratégique et fréquenté, et facilitant l'accès aux renseignements sur les différents modes de transport disponibles.

Ces actions s'inscrivent dans une stratégie globale visant à faciliter l'information, à encourager les changements de comportement et à accompagner l'ensemble des usagers vers une mobilité plus durable.

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Cette loi met notamment l'accent sur l'intégration de la mobilité douce dans l'aménagement du territoire, incitant les collectivités à développer des aménagements adaptés et sécurisées voir réservés, afin de réduire la dépendance aux véhicules thermiques individuels.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation dénote de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale.

Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires. Parmi les solutions alternatives envisageables, les dispositifs d'autopartage, actuellement inexistant sur le Pays d'Héricourt, permettent un usage occasionnel de l'automobile, en complément des modes doux. A ce titre, une expérimentation mérite d'être engagée.



2.10 – Mutualiser l'offre de déplacement automobile, à travers le déploiement d'une offre de partage

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- Anticiper les difficultés de déplacement liées à l'augmentation du prix des carburants, et proposer des solutions à l'ensemble des habitants en particulier les plus modestes.

Objectifs opérationnels :

- Encourager le déploiement d'une offre d'autopartage à l'échelle du territoire
- Développer des partenariats avec les AOM voisines, permettant de mutualiser le service d'ores et déjà proposé à proximité (Belfort, Montbéliard) et de l'étendre au Pays d'Héricourt.

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Nombre de véhicules mis à disposition

Indicateurs de résultats :

- Nombre de véhicules loués par an
- Nombre d'usagers

Ressources mobilisées

- ADEME
- SMTC 90 / PMA
- Opérateurs d'autopartage (ex:Citiz, Clem',Getaround)
- Concessionnaires automobiles locaux
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement Durable
 - ✓ Economie - Insertion

Moyens financiers

€€



2.10 – Mutualiser l'offre de déplacement automobile, à travers le déploiement d'une offre de partage

Descriptif

L'autopartage peut être défini sous différents modes :

Les types d'autopartage	Caractéristiques
L'autopartage en boucle	Récupération et une restitution du véhicule au même point (dans une station par exemple).
L'autopartage « free-floating »	Emprunter un véhicule sans l'avoir réservé et sans s'engager au préalable sur une durée. L'usager peut mettre fin à son trajet en stationnant le véhicule sur n'importe quelle place libre située dans une zone prédéfinie.
L'autopartage combiné	Mix entre les deux modes précédents
L'autopartage entre particuliers	L'autopartage entre particuliers peut être mis en œuvre de deux façons distinctes : <ul style="list-style-type: none">• Dans la sphère privée de manière plus ou moins informelle.• Par l'intermédiaire d'une plateforme qui joue le rôle de « tiers de confiance » et permet la rencontre de l'offre et de la demande via un site Internet et/ou une application.

Pour le Pays d'Héricourt, l'autopartage doit être réalisé à une plus grande échelle afin d'augmenter l'offre (la disponibilité de véhicule) mais aussi la demande. C'est pourquoi, l'expérimentation à engager doit pouvoir se greffer à l'offre OPTYMO du SMTC 90, qui propose d'ores et déjà des véhicules en autopartage accessibles grâce à une simple carte de circulation en transport en commun.

Un partenariat spécifique est donc à construire.

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Cette loi met notamment l'accent sur l'intégration de la mobilité douce dans l'aménagement du territoire, incitant les collectivités à développer des aménagements adaptés et sécurisées voir réservés, afin de réduire la dépendance aux véhicules thermiques individuels.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation dénote de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale.

Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires. Le développement de modes de transports alternatifs, et la diversification de l'offre et des équipements / infrastructures de mobilité douce, apparaît donc comme axe d'intervention prioritaire.

A cet effet, la Communauté de Communes développe une politique ambitieuse visant à accompagner les mobilités actives, en particulier la pratique du vélo, et dont la mise en œuvre s'appuie sur le Schéma des Voies Cyclables adopté en 2018.

Ces futurs aménagements cyclables représentent également un atout majeur dans les déplacements du quotidien, en priorité pour les élèves des établissements scolaires. Afin de promouvoir ce type de déplacement et dans une recherche de sécurisation, il apparaît important de pouvoir proposer des séquences pédagogiques dédiées à la pratique du vélo.



2.11 – Sensibiliser les scolaires aux mobilités cyclables : Accompagner le déploiement du dispositif « Savoir rouler à vélo »

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- Anticiper les difficultés de déplacement liées à l'augmentation du prix des carburants, et proposer des solutions à l'ensemble des habitants en particulier les plus modestes.
- Promouvoir le vélo comme mode de déplacement du quotidien
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt

Objectifs opérationnels :

- Faciliter la mobilité des plus jeunes, en particulier l'accès aux établissements scolaires ainsi qu'aux équipements sportifs et culturels
- Généraliser et consolider les apprentissages liés à la pratique du vélo en toute sécurité

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Formations programmées
- Etablissements scolaires mobilisés

Indicateurs de résultats :

- Nombre de formations
- Nombre d'élèves
- Nombre d'établissements

Ressources mobilisées

- « Génération vélo »
- Etat / ADEME
- Education nationale /Etablissements scolaires
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement Durable

Moyens financiers

€€



2.11 – Sensibiliser les scolaires aux mobilités cyclables: Accompagner le déploiement du dispositif « Savoir rouler à vélo »

Descriptif

L'action consiste à déployer le dispositif national « Savoir rouler à vélo » sur le territoire de la Communauté de Communes. Ce programme vise à permettre aux enfants de 6 à 11 ans, avant leur entrée en collège, d'acquérir les compétences pour circuler à vélo en autonomie. Il se compose de 3 blocs d'apprentissage de la mobilité à vélo qui peuvent être dispensés aussi bien sur le temps scolaire, que périscolaire ou extrascolaire. Les apprentissages recherchés sont les suivants :

- **Maîtriser les fondamentaux du vélo** : découverte de la conduite et des éléments de sécurité : acquisition de l'équilibre, pédaler, tourner, freiner, changer de vitesse, réglage du casque, éclairage, freins, sonnette...
- **Savoir circuler en sécurité** : acquisition des compétences pour rouler en tout autonomie et sécurité : rouler en groupe, communiquer avec les usagers, indiquer les changements de direction, arrêts...
- **Se déplacer en situation réelle** : déplacement en situation réelle sur la voie publique, se positionner sur la chaussée de façon sécurisée, respecter le code de la route et tenir compte de leur environnement et des autres usagers (piétons, voitures, motos, transports en commun...)

La mise en œuvre du dispositif bénéficie de financements via les Certificats d'Economies d'Energie.

Par ailleurs, des expérimentations de type « Vélo-bus », mobilisant notamment les parents d'élèves, pourront être relancées sur le territoire.

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE LA MOBILITE

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 26 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Concrètement, cette loi fixe pour but d'atteindre la neutralité carbone des transports terrestres à compter de 2050. Depuis le 1er juillet 2021, elle est complétée par la Loi Climat et Résilience. Cette dernière, tenant compte des grands enjeux gouvernementaux du XXI^e siècle, s'articule autour de trois grands piliers : investir plus et mieux dans les transports du quotidien, faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer, et engager la transition vers une mobilité plus propre. Le texte favorise notamment le déploiement des véhicules électriques sur le territoire et pose l'objectif de multiplier par 5 les bornes de recharge publique d'ici 2030. Enfin, plus récemment encore, en 2023, le Parlement Européen a validé une loi concernant l'interdiction de ventes de voitures thermiques à compter de 2035. Une généralisation des voitures électriques semble alors se dessiner dans les années à venir.

PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Outre l'absence d'une offre de transport en commun globale, cet impact environnemental des déplacements en véhicule thermique accentue l'enjeu du développement local de la mobilité électrique.

Le déploiement d'un réseau de bornes de recharges électriques apparaît donc indispensable, de manière à accompagner les évolutions du parc automobile et d'encourager la mobilité électrique sur l'ensemble du territoire.



2.12 – Généraliser les bornes de recharge électrique sur l'ensemble du territoire

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Contribuer à la diminution des GES du territoire, en facilitant la substitution de véhicules thermiques par des véhicules électriques
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt

Objectifs opérationnels :

- Augmenter le nombre de bornes de recharge électrique sur le territoire afin d'accompagner le développement de la mobilité électrique

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE LA MOBILITÉ

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Nombre de bornes installées

Indicateurs de résultats :

- Nombre de bornes installées
- Nombre de véhicules électriques sur le territoire

Ressources mobilisées

- SIED
- Enedis / EDF
- Communes
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement Durable

Moyens financiers



2.12 – Généraliser les bornes de recharge électrique sur l'ensemble du territoire

Descriptif

Dans le cadre du déploiement du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques piloté par le SIED 70, l'action consiste à développer le réseau du Pays d'Héricourt, à travers l'installation de bornes de recharge électrique.

Le déploiement du réseau pourra également s'appuyer sur des opérateurs privés spécialisés dans le domaine.

A cet effet, un schéma de déploiement des bornes de recharge pourra être établi de manière coordonnée sur le Pays d'Héricourt.

Par ailleurs, le développement de bornes électriques intégré à l'échelle du Pays d'Héricourt permettra à la CCPH de s'équiper d'une flotte de véhicules électriques.

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

DEVELOPPER UNE OFFRE DE MOBILITE A VOCATION SOCIALE

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 26 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Toutefois, les véhicules à motorisation alternatif, notamment électrique sont encore aujourd'hui relativement coûteux et ne peuvent être accessibles par les ménages les plus modestes. Le développement d'une filière solidaire, et plus particulièrement de garages solidaires visent ainsi à offrir des services de maintenance, de réparation et de recharge pour les véhicules électriques à des coûts réduits, favorisant ainsi l'accessibilité de cette technologie émergente.

PAYS D'HERICOURT

L'augmentation globale et continue des coûts de l'énergie, ainsi que des charges d'entretien des véhicules automobiles, expose le Pays d'Héricourt à une précarisation, en particulier pour des habitants confrontés à une dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre globale de transport en commun.

Afin de protéger les plus précaires, l'expérimentation d'une démarche de garage solidaire permet de maintenir des solutions de déplacement complémentaires aux modes alternatifs. Des initiatives sont en cours de formalisation à l'échelle de l'aire urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard.



2.13 – S'inscrire dans la démarche « garage solidaire » : création de partenariats avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Concilier la diversité des solutions de mobilité
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt

Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'adoption de véhicules électriques via la mise en place et le déploiement de garages solidaires permettant aux ménages les plus modestes de s'affranchir d'une partie des contraintes financières de cette nouvelle technologie bas carbone
- Identification d'acteurs de l'ESS orientés et création de partenariats

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



DEVELOPPER UNE OFFRE DE MOBILITE A VOCATION SOCIALE

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Nombre de garages solidaires installés

Indicateurs de résultats :

- Nombre de garages solidaires installés
- Nombre de véhicules électriques sur le territoire

Ressources mobilisées

- Etat, Département
- Syndicat Mixte de Transport NFC
- La Roue de Secours
- Associations
- Garages automobiles
- Concessionnaires automobiles
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement Durable
 - ✓ Economie - Insertion

Moyens financiers

€



2.13 – S'inscrire dans la démarche « garage solidaire » : création de partenariats avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire

Descriptif

L'action consiste à définir un contexte partenarial et d'engager une réflexion dans la mise en œuvre d'un dispositif mutualisé à l'échelle de l'aire urbaine. Ainsi, la mise en place d'une telle initiative peut s'appuyer sur ce qui a d'ores et déjà été réalisé dans le territoire voisin, à Montbéliard, où le garage solidaire « La roue de Secours » est en activité depuis plusieurs années.

Les garages solidaires ont le statut d'association et bénéficient de subventions de l'État. Ils proposent divers services s'adressant aussi bien aux particuliers sans compétences en mécanique qu'aux personnes plus expérimentées. Ces garages ont plusieurs avantages :

- Faire réparer et/ou entretenir votre véhicule par un professionnel
- Profiter des équipements sur place pour réparer et/ou entretenir vous-même votre véhicule (avec, si besoin, l'aide d'un mécanicien sur place)
- Bénéficier d'une formation en réparation automobile pour apprendre à réparer et/ou entretenir vous-même votre véhicule

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu



AXE 3

SOUTENIR UNE ÉCONOMIE LOCALE

ET RÉSILIENTE ENGAGÉE
DANS LA CROISSANCE VERTE,
ET PERMETTANT DE
RAPPROCHER LES EMPLOIS
ET LES SERVICES

Plan Climat Air Energie Territorial



INFORMER ET SENSIBILISER LES ENTREPRISES DE MANIÈRE A PROMOUVOIR UNE GESTION OPTIMISEE DE L'ENERGIE

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » vise à promouvoir la gestion performante et optimisée de l'énergie, y compris pour les établissements à vocation économique. Ainsi, des mesures incitatives, telles que des subventions et des crédits d'impôt, ont été et sont toujours mises en place pour encourager les entreprises à rénover leurs bâtiments. Il existe aussi des mesures encourageant les entreprises à investir dans des solutions énergétiques durables, telles que les panneaux solaires photovoltaïques et les réseaux de chaleur mutualisés. D'ailleurs, cette même loi est venue modifier l'article L111-18-1 du code de l'urbanisme : désormais, les bâtiments neufs de plus de 500 m² doivent disposer en toiture et/ou sur le parking d'un dispositif de production d'énergies renouvelables ou des éléments de végétalisation sur au moins 30% de la surface disponible.

PAYS D'HERICOURT

Ainsi, le secteur industriel représente 8% des émissions du Pays d'Héricourt, pour lequel la consommation d'énergie relève à 66% d'énergies fossiles (produits pétroliers, gaz). Deux axes de travail sont donc à privilégier :

- réduction de la consommation d'énergie, notamment à travers l'amélioration énergétique des bâtiments et des process
- modification du mix énergétique, notamment en augmentant la part d'énergies renouvelables

Outre l'enjeu environnemental, il s'agit de sécuriser les finances et la compétitivité des entreprises à travers une réduction de la facture énergétique, permettant ainsi de préserver la capacité d'investir. C'est pourquoi, il convient d'engager une communication spécifique auprès des entreprises : en informant sur les possibilités de financement, les incitations fiscales et les économies d'énergie potentielles, le partage de bonnes pratiques contribue à lever les freins et encourager l'engagement dans les projets d'optimisation énergétique à vocation économique.



3.1 – Faciliter le partage des bonnes pratiques pour une gestion optimisée de l'énergie

Objectifs

Objectifs stratégiques

- Contribuer à la diminution des GES du territoire avec l'objectif de diviser par 5 ses émissions d'ici 2050
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt
- Diminuer d'environ 28% la consommation d'énergie du secteur industriel à horizon 2025

Objectifs opérationnels :

- Informer les entreprises sur les leviers d'action pouvant être mis en œuvre localement en lien avec les évolutions du contexte réglementaire
- Faciliter la mise en œuvre de solutions innovantes en matière de process, technologie ou organisation
- Etudier les possibilités de mutualisation des ressources énergétiques entre entreprises

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



INFORMER ET SENSIBILISER LES ENTREPRISES DE MANIÈRE A PROMOUVOIR UNE GESTION OPTIMISEE DE L'ENERGIE

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Nombre de bonnes pratiques recensées
- Nombre de participants aux réunions

Indicateurs de résultats :

- Nombre de réunions réalisées

Ressources mobilisées

- CCI / CMA
- Club affaires
- ADEME
- Région BFC
- SIED 70
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Economie
 - ✓ Pôle Aménagement Durable

Moyens financiers



3.1 – Faciliter le partage des bonnes pratiques pour une gestion optimisée de l'énergie

Descriptif

L'action consiste à organiser des séquences de rencontres et de partage de bonnes pratiques destinés aux entreprises : réunions thématiques, visites de bâtiments, retours d'expérience...

Le partage des bonnes pratiques de la gestion optimisée de l'énergie peut s'organiser en plusieurs étapes :

- Il est important d'identifier et de documenter les pratiques efficaces à travers des audits et retours d'expérience présent sur le territoire.
- Standardisation et mise à disposition des bonnes pratiques via des outils numériques et plateformes collaboratives.
- Des ateliers de sensibilisation et d'échange peuvent permettre de faciliter l'échange de ces bonnes pratiques.
- Il est essentiel de suivre l'efficacité des actions mises en place à travers des indicateurs de performance.

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET LA PERFORMANCE DES BÂTIMENTS D'ENTREPRISE

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » introduit la définition de la rénovation énergétique performante et de la rénovation énergétique performante globale dans le code de la construction. Des mesures incitatives, telles que des subventions et des crédits d'impôt, ont été et sont toujours mises en place pour encourager les entreprises à rénover leurs bâtiments. Par exemple, une enveloppe de 200 millions d'euros a été consacrée par le gouvernement à la rénovation des bâtiments tertiaires des TPE et PME sur la période 2021-2022. Il existe aussi des mesures encourageant les entreprises à investir dans des solutions énergétiques durables, telles que les panneaux solaires photovoltaïques et les réseaux de chaleur mutualisés. D'ailleurs, cette même loi est venue modifier l'article L111-18-1 du code de l'urbanisme : désormais, les bâtiments neufs de plus de 500 m² doivent disposer en toiture et/ou sur le parking d'un dispositif de production d'énergies renouvelables ou des éléments de végétalisation sur au moins 30% de la surface disponible.

PAYS D'HERICOURT

Ainsi, le secteur industriel représente 8% des émissions du Pays d'Héricourt, pour lequel la consommation d'énergie relève à 66% d'énergies fossiles (produits pétroliers, gaz). Deux axes de travail sont donc à privilégier :

- réduction de la consommation d'énergie, notamment à travers l'amélioration énergétique des bâtiments et des process
- modification du mix énergétique, notamment en augmentant la part d'énergies renouvelables

Outre l'enjeu environnemental, il s'agit de sécuriser les finances et la compétitivité des entreprises à travers une réduction de la facture énergétique, permettant ainsi de préserver la capacité d'investir.



3.2 – Conseiller les entreprises pour une gestion économe et optimisée de l'énergie

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 2 la consommation d'énergie d'ici 2050 avec un objectif d'économies d'énergie de -30% d'ici à 2030**
- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables d'ici 2050**
- **Sécuriser les entreprises** face à l'augmentation des coûts de l'énergie et les éventuelles pénuries énergétiques

Objectifs opérationnels :

- Réaliser un accompagnement personnalisé aux entreprises dans leur démarche d'optimisation énergétique et de recherche de solutions efficaces
- Étudier les possibilités de mutualisation des ressources énergétiques entre entreprises
- Généraliser l'installation de panneaux solaires en toiture, dans une stratégie de diminution de la dépendance vis-à-vis des énergies fossiles et de réduction de la facture énergétique

Maîtrise d'ouvrage

Partenaires



ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET LA PERFORMANCE DES BÂTIMENTS D'ENTREPRISE

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Nombre d'audits énergétiques réalisés
- Nombre de projets d'installation de PV réalisés
- Nombre de systèmes mutualisables identifiés

Indicateurs de résultats :

- Suivi de la consommation d'énergie finale des bâtiments des entreprises concernées
- Suivi des dépenses énergétiques des entreprises concernées (euros)
- MW d'énergie solaire installée
- Pourcentage de toitures/parkings couverts
- Nombre d'entreprises utilisant un système énergétique mutualisé

Ressources mobilisées

- Entreprises
- CCI / CMA
- Etat, Région, Département, Europe
- Syndicat d'énergie / SIED 70
- EDF /Enedis
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Economie et insertion
 - ✓ Pôle Aménagement Durable

Moyens financiers

€€€



3.2 – Conseiller les entreprises pour une gestion économe et optimisée de l'énergie

Descriptif

L'action se décline à travers plusieurs initiatives :

- développer **une mission de conseil énergétique** auprès des entreprises : via un accompagnement personnalisé aux entreprises, ces dernières pourront optimiser leur consommation énergétique et identifier des solutions d'efficacité énergétique adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Identifier **les systèmes mutualisables** dans une logique de cluster, notamment des réseaux de chaleur qui fournissent aux entreprises un levier d'action leur permettant d'être à la fois plus efficaces énergétiquement et de réduire leurs coûts énergétiques.

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

INCITER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES PERMETTANT DE FACILITER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » introduit la définition de la rénovation énergétique performante et de la rénovation énergétique performante globale dans le code de la construction. Des mesures incitatives, telles que des subventions et des crédits d'impôt, ont été et sont toujours mises en place pour encourager les entreprises à rénover leurs bâtiments. Par exemple, une enveloppe de 200 millions d'euros a été consacrée par le gouvernement à la rénovation des bâtiments tertiaires des TPE et PME sur la période 2021-2022. Il existe aussi des mesures encourageant les entreprises à investir dans des solutions énergétiques durables, telles que les panneaux solaires photovoltaïques et les réseaux de chaleur mutualisés. D'ailleurs, cette même loi est venue modifier l'article L111-18-1 du code de l'urbanisme : désormais, les bâtiments neufs de plus de 500 m² doivent disposer en toiture et/ou sur le parking d'un dispositif de production d'énergies renouvelables ou des éléments de végétalisation sur au moins 30% de la surface disponible.

PAYS D'HERICOURT

Ainsi, le secteur industriel représente 8% des émissions du Pays d'Héricourt, pour lequel la consommation d'énergie relève à 66% d'énergies fossiles (produits pétroliers, gaz). Deux axes de travail sont donc à privilier :

- Réduction de la consommation d'énergie, notamment à travers l'amélioration énergétique des bâtiments et des process,
- Modification du mix énergétique, notamment en augmentant la part d'énergies renouvelables.

Outre l'enjeu environnemental, il s'agit de sécuriser les finances et la compétitivité des entreprises à travers une réduction de la facture énergétique, permettant ainsi de préserver la capacité d'investir.



3.3 – Généraliser le déploiement du photovoltaïque en toiture de bâtiments d'entreprises

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables d'ici 2050**
- Développer la production d'énergie photovoltaïque sur le territoire

Objectifs opérationnels :

- Généraliser l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments, dans une recherche d'optimisation des surfaces de toiture, de performance et de réduction de la facture énergétique
- Viser un objectif de :
 - multiplier par 4 la production photovoltaïque, jusqu'à représenter une production de 2,6 Gwh/an en 2030
 - multiplier par 5 la production solaire thermique, jusqu'à représenter une production de 1 Gwh/an en 2030
- Promouvoir l'énergie solaire auprès des entreprises

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



INCITER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES PERMETTANT DE FACILITER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Indicateurs

Indicateurs d'avancement

- Nombre de projets d'installation de PV réalisés

Indicateurs de résultats :

- MW d'énergie solaire installée
- Pourcentage de toitures/parkings couverts

Ressources mobilisées

- CCI / CMA
- SIED 70
- EDF /Enedis
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Economie et insertion
 - ✓ Pôle Aménagement Durable

Moyens financiers



3.3 – Généraliser le déploiement du photovoltaïque en toiture de bâtiments d'entreprises

Descriptif

L'action consiste à promouvoir l'installation de panneaux solaires photovoltaïques :

- sur les toits d'entreprise
- par la mise en place d'ombrières solaires sur espaces de stationnement

Pour généraliser le déploiement du photovoltaïque en toiture sur les bâtiments d'entreprises, divers leviers d'action sont mobilisables :

- la modification de la réglementation locale (PLU) afin de favoriser la mise en place des installations photovoltaïques (exemple : imposer l'installation de panneaux solaires pour les bâtiments d'une certaine surface (comme le prévoit la législation pour les nouvelles constructions commerciales ou logistiques de plus de 500 m²).
- l'intégration de mesures spécifiques dans les règlements de zones d'activités
- création d'ombrières solaires sur les parkings
- créer un cadre de coopération à travers des groupements d'achats par exemple
- mise en place d'actions de sensibilisation auprès des entreprises

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

COORDONNER DES ACTIONS COLLECTIVES ET CRÉER LES SYNERGIES AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DURABLE

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » vise à promouvoir la gestion performante et optimisée de l'énergie, y compris pour les établissements à vocation économique. Ainsi, des mesures incitatives, telles que des subventions et des crédits d'impôt, ont été et sont toujours mises en place pour encourager les entreprises à rénover leurs bâtiments. Il existe aussi des mesures encourageant les entreprises à investir dans des solutions énergétiques durables, telles que les panneaux solaires photovoltaïques et les réseaux de chaleur mutualisés.

PAYS D'HERICOURT

Ainsi, le secteur industriel représente 8% des émissions du Pays d'Héricourt, pour lequel la consommation d'énergie relève à 66% d'énergies fossiles (produits pétroliers, gaz). Deux axes de travail sont donc à privilégier :

- réduction de la consommation d'énergie, notamment à travers l'amélioration énergétique des bâtiments et des process
- modification du mix énergétique, notamment en augmentant la part d'énergies renouvelables

Dans un contexte où la transition énergétique et la maîtrise des coûts constituent des enjeux majeurs, la mutualisation de systèmes énergétiques et équipements à l'échelle d'une zone d'activités telle que les « Les Guinnottes » peut représenter une solution pertinente et innovante au service de la compétitivité des entreprises. Divers axes peuvent être envisagés, comme le groupement d'achat sur l'énergie. Cette pratique, encadrée par la législation nationale (Code de l'énergie), permet aux collectivités et parfois aux entreprises de mutualiser leurs besoins énergétiques pour accéder à des tarifs compétitifs tout en favorisant une consommation responsable.



3.4 – Coordonner une réflexion permettant de créer les conditions d'une mutualisation de systèmes énergétiques et équipements à l'échelle d'une zone d'activités

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Contribuer à la diminution des GES du territoire avec l'objectif de diviser par 5 ses émissions d'ici 2050.
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt.
- Diminuer d'environ 28% la consommation d'énergie du secteur industriel à horizon 2025.

Objectifs opérationnels :

- Faciliter la mise en œuvre de solutions innovantes en matière de process, technologie ou organisation
- Étudier les possibilités de mutualisation des ressources énergétiques entre entreprises et à l'échelle d'une zone d'activités
- Établir des partenariats entre les autorités publiques, les associations professionnelles et les entreprises locales pour soutenir et promouvoir les initiatives de groupements d'achats d'énergie.

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



COORDONNER DES ACTIONS COLLECTIVES ET CRÉER LES SYNERGIES AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DURABLE

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- A définir

Indicateurs de résultats :

- A définir

Ressources mobilisées

- CCI / CMA
- Club Affaires
- ADEME
- REGION BFC
- SIED 70
- CCPH : Service Economie

Moyens financiers

€€€



3.4 – Coordonner une réflexion permettant de créer les conditions d'une mutualisation de systèmes énergétiques et équipements à l'échelle d'une zone d'activités

Descriptif

L'action consiste à coordonner une réflexion à l'échelle du territoire donnant lieu à :

- l'organisation d'ateliers ou de séminaires impliquant les entreprises et les acteurs locaux intéressés par une expérimentation de mutualisation de systèmes énergétiques et équipements
- l'animation d'un groupe de travail pour élaborer des plans d'action concrets, définir les modalités de fonctionnement des groupements d'achats d'énergie, et identifier les fournisseurs potentiels et les solutions technologiques les plus adaptées aux besoins des entreprises participantes.
- une réflexion quant à la réalisation d'une étude de faisabilité permettant d'évaluer le potentiel de regroupement des besoins en énergie des entreprises du territoire, ainsi que les économies potentielles et les modalités de mise en œuvre d'un tel projet.

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

COORDONNER DES ACTIONS COLLECTIVES ET CRÉER DES SYNERGIES AU SEIN D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DURABLE

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » vise à promouvoir la gestion performante et optimisée de l'énergie, y compris pour les établissements à vocation économique. Parmi les solutions envisageables, le développement de services partagés peut contribuer à une organisation optimisée, au service des entreprises et de leurs salariés.

PAYS D'HERICOURT

Ainsi, le secteur industriel représente 8% des émissions du Pays d'Héricourt, pour lequel la consommation d'énergie relève à 66% d'énergies fossiles (produits pétroliers, gaz). Deux axes de travail sont donc à privilégier :

- réduction de la consommation d'énergie, notamment à travers l'amélioration énergétique des bâtiments et des process
- modification du mix énergétique, notamment en augmentant la part d'énergies renouvelables

Dans un contexte où la transition énergétique et la maîtrise des coûts constituent des enjeux majeurs, la mutualisation de systèmes énergétiques et équipements à l'échelle d'une zone d'activités telle que les « Les Guinnottes » peut représenter une solution pertinente et innovante au service de la compétitivité des entreprises.



3.5 – Développer des services inter-entreprises

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Contribuer à la diminution des GES du territoire avec l'objectif de diviser par 5 ses émissions d'ici 2050.
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt.
- Diminuer d'environ 28% la consommation d'énergie du secteur industriel à horizon 2025.

Objectifs opérationnels :

- Faciliter la mise en œuvre de solutions innovantes en matière d'organisation
- Étudier les possibilités de mutualisation des ressources énergétiques entre entreprises et à l'échelle d'une zone d'activités
- Etablir des partenariats entre les autorités publiques, les associations professionnelles et les entreprises locales

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



COORDONNER DES ACTIONS COLLECTIVES ET CRÉER DES SYNERGIES AU SEIN D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DURABLE

Indicateurs
Indicateurs d'avancement : <ul style="list-style-type: none">Nombre de services interentreprises créés
Indicateurs de résultats : <ul style="list-style-type: none">Nombre d'entreprises utilisant un service mutualisé

Ressources mobilisées
<ul style="list-style-type: none">CCI / CMAEntrepriseClub AffairesCCPH : Service Economie

Moyens financiers
€€€



3.5 – Développer des services inter-entreprises

Descriptif
L'action consiste à coordonner une réflexion à l'échelle du territoire donnant lieu à : <ul style="list-style-type: none">La réalisation d'un état des lieux des services présents dans chaque entreprise de l'EPCIL'animation d'un temps d'échanges entre les entreprises afin de connaître les besoins et les possibilités de mutualisation.

Impact de l'action
★ ★

Calendrier
Tout au long du PCAET En continu

AXE 4

AMÉNAGER UN TERRITOIRE QUI PRÉSERVE SES RESSOURCES NATURELLES ET ATTENUE LES RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plan Climat Air Energie Territorial



GARANTIR UNE GESTION RESPONSABLE ET PARTAGÉE DE LA RESSOURCE EN EAU

CONTEXTE ET ENJEUX

Avec le changement climatique, les territoires français sont confrontés à des défis croissants en matière de gestion de l'eau, qui se traduit notamment par des sécheresses de plus en plus fréquentes et sévères. En réponse à cette situation, le Plan national de gestion des ressources en eau, lancé en 2023, a pour objectif d'assurer la disponibilité et la durabilité de cette ressource. Ce plan se concentre sur le renforcement de la gouvernance locale, l'amélioration des pratiques d'ingénierie et l'intensification des efforts en matière de recherche et d'innovation.

Pour garantir une gestion responsable et partagée de l'eau, il est essentiel de préserver les écosystèmes, d'assurer la sécurité alimentaire et d'assurer un accès équitable à cette ressource pour tous. Cela nécessite non seulement une utilisation rationnelle et efficace de l'eau, mais également une collaboration étroite entre tous les acteurs concernés, y compris les collectivités locales, les entreprises et les citoyens.

PAYS D'HERICOURT

Au regard des enjeux déterminants pour la sécurité du territoire en matière d'approvisionnement en eau, la Communauté de Communes a engagé une réflexion avec les communes permettant d'envisager l'opportunité et les modalités potentielles d'un transfert de compétences « Eau et Assainissement ».

En effet, le périmètre de gestion est actuellement le suivant :

- les communes de Brevilliers, Chagey, Châlonvillars, Chenebier, Couthenans, Echenans, Laire, Luze, Mandrevillars et Tavey font partie du Syndicat Intercommunal de Champagney
- les communes de Chavanne, Le Vernoy, Trémoin, Verlans et Villers s/Saulnot font partie du SIVU du Vernoy
- les communes de Aibre et d'Héricourt sont chacune en délégation de service public jusqu'en décembre 2034
- les communes de Belverne, Champey, Coisevaux, Courmont, Etobon, Saulnot et Vyans-Le-Val sont en régie communale



4.1 – Mutualiser la ressource en eau, en recherchant une coordination à l'échelle intercommunale : réalisation d'une étude globale de transfert de compétence

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Anticiper les risques liés au changement climatique
- Veiller à la préservation et à la bonne gestion des ressources naturelles

Objectifs opérationnels :

- Définir une organisation efficace et adaptée, permettant une gestion optimale et sécurisée de l'approvisionnement en eau
- Mutualiser la gestion de la ressource en eau
- Rénover les réseaux, de manière à se prémunir des fuites et des déperditions liées à la vétusté des équipements
- Encourager la recherche de nouvelles ressources en eau et protéger les captages

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



GARANTIR UNE GESTION RESPONSABLE ET PARTAGÉE DE LA RESSOURCE EN EAU

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Mobilisation des communes dans la réalisation de l'étude

Indicateurs de résultats :

- Nombre de communes ayant transféré la compétence

Ressources mobilisées

- ADEME
- Région BFC
- Département
- Communes et syndicats des eaux
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Environnement /Marchés

Moyens financiers



4.1 – Mutualiser la ressource en eau, en recherchant une coordination à l'échelle intercommunale : réalisation d'une étude globale de transfert de compétence

Descriptif

L'action consiste à accompagner la réflexion intercommunale dans une recherche de meilleure articulation de la ressource en eau, pouvant donner lieu à un transfert de compétence. Parmi les modes envisageables dont l'opportunité fera l'objet d'un examen particulier :

- Régie dotée de la seule autonomie financière
- la concession de service public de type délégation

A cet effet, la réalisation d'une étude globale de transfert de compétence « Eau-Assainissement » vise à permettre d'accompagner la prise de décision et faciliter les échanges entre les communes et syndicats. Elle servira de cadre à la réflexion à poursuivre avec pour objectif la coordination à l'échelle du territoire.

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

GARANTIR UNE GESTION RESPONSABLE ET PARTAGÉE DE LA RESSOURCE EN EAU

CONTEXTE ET ENJEUX

L'action visant à favoriser les plantations adaptées à la chaleur et au manque d'eau dans les villages revêt une importance capitale dans un contexte national marqué par les défis du réchauffement climatique et de l'urbanisation croissante.

En effet, selon des études de l'ADEME, les arbres peuvent jouer un rôle crucial dans la création d'îlots de fraîcheur en milieu urbainisé. Cette capacité dépend de l'essence des arbres, qui influence également d'autres aspects tels que la biodiversité locale, la captation des particules, le paysage, la gestion de l'eau, et la résilience aux changements climatiques. Des outils disponibles au public comme Sesame, fruit d'une collaboration entre les collectivités et le Cerema, permettent de se renseigner sur les services rendus par chacune des essences existantes.

D'autres études comme EPICEA soulignent aussi l'importance de la végétalisation urbaine pour abaisser la température des villes et améliorer le confort thermique des habitats. Cette baisse de température est essentielle pour atténuer les effets néfastes des vagues de chaleur sur la santé et le bien-être des citoyens.

Pour évaluer ce dernier point, il existe d'ailleurs des indices comme l'Indice de Confort Thermique (UTCI) qui reflète la température ressentie par les humains, en prenant en compte les taux d'humidité, réhaussés par le phénomène d'évapotranspiration.

PAYS D'HERICOURT

Au niveau du Pays d'Héricourt, cette action s'inscrit dans une volonté de répondre aux enjeux climatiques et environnementaux spécifiques du territoire où l'impact du dérèglement climatique a été particulièrement visible à l'été 2022.

Par ailleurs, l'entretien de ces zones végétalisées devra être réalisé sans l'utilisation de produits phytosanitaires, dont le ruissellement engendre des perturbations importantes sur les écosystèmes et des pollutions au sein même des nappes phréatiques.



4.2 – Villages fleuris: favoriser les plantations adaptées à la chaleur et au manque d'eau contribuant à créer des îlots de fraîcheur en milieu urbanisé

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Atteindre un niveau de **préservation de la biodiversité et des ressources naturelles** sur le territoire du Pays d'Héricourt le plus élevé possible, pouvant même aller jusqu'à l'obtention de labels comme le « label Libellules »
- **Intégrer le nouveau PNACC** sur le territoire

Objectifs opérationnels :

- Favoriser les plantations adaptées à la chaleur et au manque d'eau, notamment les plantes vivaces, contribuant à créer des îlots de fraîcheur en milieu urbainisé
- Encourager les utilisateurs de produits phytosanitaires à réduire puis à complètement éliminer leur usage

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



GARANTIR UNE GESTION RESPONSABLE ET PARTAGÉE DE LA RESSOURCE EN EAU

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Indice UTCI
- Nombre de villages labellisés « villages fleuris »
- Quantité de produits phytosanitaires utilisée

Indicateurs de résultats :

- Indice UTCI
- Nombre de villages labellisés « villages fleuris »
- Quantité de produits phytosanitaires utilisée
- Nombre de communes ayant obtenu un label

Ressources mobilisées

- Office français de la Biodiversité
- Région BFC
- Département
- Particuliers
- Communes: services des espaces verts
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Environnement /Marchés
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement durable

Moyens financiers



4.2 – Villages fleuris: favoriser les plantations adaptées à la chaleur et au manque d'eau contribuant à créer des îlots de fraîcheur en milieu urbanisé

Descriptif

L'action consiste à engager une réflexion avec les communes, permettant de définir un plan de végétalisation et d'embellissement des coeurs de villages dans une logique de transition, et de préservation de la ressource. Ainsi s'agit-il de rechercher une expertise, permettant d'identifier et privilégier des essences peu consommatrices d'eau et résistantes à des périodes de canicule plus intenses et régulières.

L'action donnera lieu également à différentes mesures de réduction de l'usage de produits phytosanitaires, pouvant aller jusqu'à la labellisation « zéro phyto ». La démarche s'organise de la manière suivante :

- **Évaluation et sensibilisation** : évaluation du besoin en produits phytosanitaires, sensibilisation du personnel d'entretien ;
- **Remplacement des produits** : utilisation de techniques alternatives (paillage, lutte biologique, désherbage manuel) ;
- **Suivi des résultats** : évaluation de l'efficacité et promotion des résultats.

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

PRESERVER LA BIODIVERSITE ET L'EQUILIBRE NATUREL DES COURS D'EAU

CONTEXTE ET ENJEUX

Au-delà de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la préservation des ressources naturelles constitue un enjeu majeur dans un contexte d'adaptation au changement climatique, en particulier en matière de gestion de l'eau. Parmi les impacts à anticiper, le risque inondation est le risque naturel le plus important en France métropolitaine. Les 2 grandes agglomérations du Pôle métropolitain que sont Belfort et Montbéliard sont particulièrement vulnérables à ce risque

et ont à ce titre été identifiées territoire à risque important d'inondation (TRI).

PAYS D'HERICOURT

La Communauté de communes du Pays d'Héricourt est moins impactée par ce risque cependant les différents cours d'eau du Pays d'Héricourt et plus particulièrement la LIZAINE font partie du bassin versant de la SAVOUREUSE et de l'ALLAN.

Depuis les années 1990, plusieurs démarches ont été entreprises afin de réduire la vulnérabilité du territoire, dont un premier plan d'action de prévention des inondations (PAPI), signé en 2004 entre le Département du Territoire de Belfort, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Saône et Doubs et l'État.

Une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) sur le TRI de Belfort-Montbéliard a par la suite été arrêtée. Cependant, des actions restent à mener.

C'est pourquoi il est nécessaire, dans le cadre de la compétence GEMAPI, d'œuvrer à préparer l'ensemble de ce territoire à faire face à ce risque majeur.



4.3 – Généraliser la GEMAPI: gestion de l'Eau, entretien des berges, rétention en cas d'inondation

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Anticiper les risques liés au changement climatique
- Veiller à la préservation et à la bonne gestion des ressources naturelles

Objectifs opérationnels :

- Participer à la démarche collective engagée à l'échelle du bassin versant

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



PRESERVER LA BIODIVERSITE ET L'EQUILIBRE NATUREL DES COURS D'EAU

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Nombre d'études réalisées

Indicateurs de résultats :

- Nombre d'actions envisagées pour le bassin versant

Ressources mobilisées

- Etat
- EPTB Saône-Doubs
- Communes: services des espaces verts
- Communes: services des espaces verts
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Environnement /Marchés
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement durable

Moyens financiers



Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu



4.3 – Généraliser la GEMAPI: gestion de l'Eau, entretien des berges, rétention en cas d'inondation

Descriptif

L'action consiste à identifier des leviers d'intervention de la collectivité en faveur de la gestion de l'Eau, entretien des berges, rétention en cas d'inondation la biodiversité, en profitant des compétences d'aménagement et d'entretien des espaces.

Pour cela, le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est l'outil privilégié.

Ce dispositif contractuel, proposé par l'État, permet de mettre en oeuvre des actions de prévention visant à réduire les conséquences et les dommages provoqués par les inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques, en bénéficiant d'un soutien financier non négligeable de la part de l'État, notamment via le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM, dit « Fonds Barnier »).

La démarche s'effectue en deux temps :

- Un programme d'études préalables visant à réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire, définir la stratégie et le programme d'actions (durée moyenne 2 à 3 ans) ;
- Le PAPI qui vise à mettre en oeuvre les différentes actions (durée maximale 6 ans).

En l'absence de structure locale compétente à cette échelle, l'animation de la démarche a été confiée à l'EPTB Saône et Doubs, qui :

- est la seule structure actuellement compétente à l'échelle de la SLGRI ;
- co-anime déjà la SLGRI.

Par ailleurs, la Communauté de Communes engage une étude pour la restauration hydromorphodynamique de la Lizaine et d'une partie de ses affluents

Cette étude répondra aux objectifs suivants :

Phase 1 - État des lieux et diagnostics du cours d'eau et de ses affluents :

- Analyse et synthèse des données
 - État des lieux
 - Hydromorphologie des cours d'eau : tracés, profil en long, profondeur, érosions de berges, dépôts de matériaux, ...
 - Ouvrages hydrauliques
 - Composantes biologiques : piscicole, hydrobiologique, physico-chimique, qualité des milieux associés (ripisylve, zone humide, ...)
- Phase 2 - Programme de travaux :
 - Élaboration des fiches action
 - Priorisation et calendrier

PRESERVER LA BIODIVERSITE ET L'EQUILIBRE NATUREL DES COURS D'EAU

CONTEXTE ET ENJEUX

A l'échelle nationale et même mondiale, la biodiversité est aujourd'hui soumise à une forte pression anthropique, accentuée par le changement climatique. S'ajoutent à cela l'exploitation accrue des ressources, la prolifération d'espèces envahissantes et la pollution qui fragilisent les écosystèmes, modifiant ainsi les habitats et les aires de répartition de la faune et de la flore. Par ailleurs, certaines méthodes agricoles engendrent une homogénéisation des espèces végétales et animales au détriment d'autres espèces. En réponse à ces défis, l'État a promulgué un plan Biodiversité en 2018, visant à préserver la biodiversité et à enrayer son déclin. Ce plan, décliné en six axes et 24 objectifs, reconnaît l'agriculture comme une « alliée de la biodiversité pour accélérer la transition agroécologique ». L'objectif est de développer des pratiques qui préservent la biodiversité des sols et favorisent la pollinisation.

PAYS D'HERICOURT

Le territoire du Pays d'Héricourt, doté d'une biodiversité variée avec des zones humides, des forêts et des prairies, n'échappe pas à ces problématiques. Face à ces défis, un état des lieux reste à mener quant à la situation actuelle et son évolution dans un contexte de changement climatique. Certaines communes du territoire ont d'ores et déjà mis en place des actions concrètes.

Le Pays d'Héricourt dispose d'un milieu écologique unique à travers les marais de Saulnot, qui a donné lieu à une première étude réalisée il y a quelques années.



4.4 – Mener des actions de restauration des continuités écologiques aquatiques et de préservation des zones humides: actualisation de l'étude et plan d'action des marais de Saulnot

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Atteindre un niveau élevé de **préservation de la biodiversité et des ressources naturelles** sur le territoire du Pays d'Héricourt
- Intégrer la **démarche ABC** (Atlas de la Biodiversité Communale) de l'Office Français de la Biodiversité – mesure phare de la nouvelle Stratégie Nationale de la Biodiversité – afin de réaliser un diagnostic des **enjeux de biodiversité** présents sur le territoire afin de mieux les prendre en compte dans les documents d'urbanisme

Objectifs opérationnels :

Actualisation de l'étude et du plan d'actions autour des marais de Saulnot

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



PRESERVER LA BIODIVERSITE ET L'EQUILIBRE NATUREL DES COURS D'EAU

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Taux d'avancement de l'étude et du plan d'action

Indicateurs de résultats :

- Nombre d'actions envisagées pour une meilleure gestion des marais

Ressources mobilisées

- Office français de la biodiversité
- Conservatoire d'Espaces Naturels de BFC
- Région BFC
- Département
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Environnement /Marchés
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement durable

Moyens financiers

€€€



4.4 – Mener des actions de restauration des continuités écologiques aquatiques et de préservation des zones humides: actualisation de l'étude et plan d'action des marais de Saulnot

Descriptif

Pour l'actualisation de l'étude et du plan d'actions autour des marais de Saulnot, il est nécessaire

- De réaliser un état des lieux et un diagnostic actualisé en rassemblant des données écologiques et hydrologiques tout en impliquant les parties prenantes locales.
- Un inventaire de la biodiversité et une analyse hydrologique pour identifier les enjeux dois compléter l'état des lieux.
- Un plan d'actions basé sur des objectifs de conservation et de restauration, incluant des mesures de gestion des niveaux d'eau et des actions de sensibilisation pourra alors être réalisé.
- Des partenariats locaux peuvent aussi être réalisé pour assurer la mise en œuvre et le suivi des actions.

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

PRESERVER LA BIODIVERSITE ET L'EQUILIBRE NATUREL DES COURS D'EAU

CONTEXTE ET ENJEUX

A l'échelle nationale et même mondiale, la biodiversité est aujourd'hui soumise à une forte pression anthropique, accentuée par le changement climatique. S'ajoutent à cela l'exploitation accrue des ressources, la prolifération d'espèces envahissantes et la pollution qui fragilisent les écosystèmes, modifiant ainsi les habitats et les aires de répartition de la faune et de la flore. Par ailleurs, certaines méthodes agricoles engendrent une homogénéisation des espèces végétales et animales au détriment d'autres espèces. En réponse à ces défis, l'État a promulgué un plan Biodiversité en 2018, visant à préserver la biodiversité et à enrayer son déclin. Ce plan, décliné en six axes et 24 objectifs, reconnaît l'agriculture comme une « alliée de la biodiversité pour accélérer la transition agroécologique ». L'objectif est de développer des pratiques qui préservent la biodiversité des sols et favorisent la pollinisation.

PAYS D'HERICOURT

Le territoire du Pays d'Héricourt, doté d'une biodiversité variée avec des zones humides, des forêts et des prairies, n'échappe pas à ces problématiques. Face à ces défis, un état des lieux reste à mener quant à la situation actuelle et son évolution dans un contexte de changement climatique. Certaines communes du territoire ont d'ores et déjà mis en place des actions concrètes.



4.5 – Entretenir les espaces dans une recherche de préservation de la biodiversité & favoriser la capacité de pollinisation du territoire

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Atteindre un niveau élevé de **préservation de la biodiversité et des ressources naturelles** sur le territoire du Pays d'Héricourt, pouvant même aller jusqu'à l'obtention de labels comme le « label Libellules »
- Intégrer la **démarche ABC** (Atlas de la Biodiversité Communale) de l'Office Français de la Biodiversité – mesure phare de la nouvelle Stratégie Nationale de la Biodiversité – afin de réaliser un diagnostic des **enjeux de biodiversité** présents sur le territoire afin de mieux les prendre en compte dans les documents d'urbanisme

Objectifs opérationnels :

- Réaliser un diagnostic des **enjeux de biodiversité sur le territoire**
 - Changer les pratiques de gestion des espaces verts afin de préserver la biodiversité
 - Intégrer biodiversité et urbanisme
- Renforcer la capacité de pollinisation du territoire

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

PRESERVER LA BIODIVERSITE ET L'EQUILIBRE NATUREL DES COURS D'EAU

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Nombre de jours avec des parcelles non fauchées
- Nombre de ruches installées
- Densité d'insectes pollinisateurs

Indicateurs de résultats :

- Nombre de parcelles fauchées tardivement
- Nombre de colonies, quantité de miel produit

Ressources mobilisées

- ADEME
- Office français de la biodiversité
- Conservatoire d'Espaces Naturels de BFC
- Région BFC
- Département
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Environnement /Marchés
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement durable

Moyens financiers



4.5 – Entretenir les espaces dans une recherche de préservation de la biodiversité & favoriser la capacité de pollinisation du territoire

Descriptif

L'action consiste à identifier des leviers d'intervention de la collectivité en faveur de la biodiversité, en profitant des compétences d'aménagement et d'entretien des espaces des communes. Parmi les mesures envisagées, certaines communes ont d'ores et déjà engagé des expérimentations, parmi lesquelles :

- le fauchage tardif, qui consiste à différer la tonte des espaces verts, notamment des prairies jusqu'à une période plus avancée de la saison, en est un exemple. En effet, en laissant aux plantes sauvages le temps de fleurir, cela permet non seulement la reproduction des espèces végétales, mais aussi d'accroître la pollinisation et le développement des espèces pollinisateur. Cela implique une sensibilisation à l'échelle des communes, à la fois pour les particuliers et les agriculteurs. Un suivi du nombre d'espèces pollinatrices permettra d'évaluer l'efficacité de la mesure.
- L'installation de ruches sur les parcelles communales permet également de préserver la biodiversité présente sur le territoire. Elles donnent la possibilité d'accroître la pollinisation des espèces végétales sur le territoire tout en sensibilisant le public à l'importance de ces insectes cruciaux pour l'agriculture et le développement des espèces végétales. Une gestion communautaire pourrait être mise en place afin d'accroître l'aspect éducatif du projet.

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

CONTEXTE ET ENJEUX

De nombreuses conséquences du réchauffement climatique impactent et menacent les forêts françaises. On peut citer les sécheresses, feux de forêts, prolifération des parasites à cause de la diminution du nombre de gelées, etc. En 2018, tous ces facteurs ont impacté plus de 300 000 hectares de forêts. Pour faire face à ce défi, le gouvernement a lancé en 2023 le plan "1 milliard d'arbres" d'ici 2032. L'objectif : reboiser massivement et diversifier les essences pour accroître la résilience des forêts. Des outils comme ClimEssences et RENEssences sont aujourd'hui disponibles et permettent d'aider à choisir les essences les plus adaptées aux conditions futures.

PAYS D'HERICOURT

Selon les données de l'INSEE, la Bourgogne-Franche-Comté représente le 4ème potentiel en bois-énergie de France métropolitaine. Ce qui représente un véritable atout pour le Pays d'Héricourt, avec une production de 41,5 Gwh liée au bois-énergie, soit 98% de l'énergie renouvelable produite sur le territoire. Il apparaît également que 67% du bois-énergie récolté sur le Pays d'Héricourt est effectivement utilisé sur le territoire.

Au total, la récolte de bois énergie représente 64% de la récolte totale qui compte aussi le bois-œuvre et le bois industrie.

L'optimisation de la ressource bois nécessite une gestion durable des forêts, accrue par les conséquences d'ores et déjà visibles du changement climatique. Ainsi, le territoire du Pays d'Héricourt, au même titre que la région Bourgogne-Franche-Comté, n'a pas été épargné par les effets du changement climatique. En effet, une épidémie de scolytes s'est durement installée dans la région, fragilisant ainsi plusieurs hectares d'arbres. L'ONF s'est mobilisée en lançant un projet de "forêt mosaïque". Cette initiative vise à diversifier les essences et à créer une forêt plus résistante aux aléas climatiques.



4.6 – Préserver les forêts via une gestion durable et adaptée au réchauffement climatique

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Préserver la ressource forestière et optimiser le potentiel d'exploitation à travers une gestion durable des forêts
- Sécuriser les puits carbone du Pays d'Héricourt afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050
- Intégrer le nouveau PNACC sur le territoire et notamment le volet « forêts »

Objectifs opérationnels :

- Remplacer les surfaces scolytées par de nouvelles espèces plus adaptées au réchauffement climatique
- Renouveler les forêts par la plantation d'essences diversifiées et moins sensibles aux conséquences du changement climatique

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Nombre d'arbres replantés

Indicateurs de résultats :

- Surfaces de forêts effectivement reboisées
- Diminution du nombre d'infection au scolyte

Ressources mobilisées

- ADEME
- ONF
- Organisations internationales: FAO, CIFOR
- Région BFC
- Département
- CCPH

Moyens financiers



4.6 – Préserver les forêts via une gestion durable et adaptée au réchauffement climatique

Descriptif

L'action consiste à développer un plan de renouvellement des forêts, en particulier en remédiation de l'épidémie de scolytes qui fragilise la ressource du territoire.

Les scolytes, large famille d'insectes xylophages (c'est-à-dire qui se nourrissent de bois), voient leur prolifération stimulée un peu partout sur le territoire à cause des températures anormalement chaudes.

Les plans de lutte, élaborés avec l'ONF, se multiplient : ils nécessitent un état des lieux des arbres touchés, une détection précoce, un piégeage aux phéromones, ainsi que d'éventuelles coupes sanitaires. C'est sur ces parcelles dévastées qu'un reboisement est nécessaire. Pour se faire, il est primordial de choisir de nouvelles essences insensibles aux espèces de scolytes présentes (un scolyte ne pond que sur une essence d'arbre particulière).

Des projets de remplacement des essences sont en cours comme le projet RENEssences ou FuturForEst afin de choisir des essences plus résilientes au changement climatique et aux scolytes.

Sur le territoire du pays d'Héricourt, ce sont 2 Ha qui ont été touchés par l'épidémie de scolytes et qui nécessitent donc d'être replantés.

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

CONTEXTE ET ENJEUX

Au-delà de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la préservation des ressources constitue un enjeu majeur du Plan Climat. Au niveau national, cet enjeu s'inscrit dans une approche globale visant à promouvoir l'économie circulaire qui a donné lieu à la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire du 10 Février 2020. Celle-ci vise à créer les conditions vers une économie sobre en ressources, parmi lesquelles une meilleure gestion et prévention des déchets.

Ainsi s'agit-il de réduire les impacts environnementaux et « carbone » liés aux étapes de production, transformation, transport et d'utilisation des matières générant des déchets. Une manière également de faire face à la raréfaction des ressources naturelles et de préserver les finances des collectivités territoriales chargées de la gestion des déchets.

C'est pourquoi, le plan national de prévention des déchets (PNPD), prévu à l'article L. 541-11 du code de l'environnement et piloté par le ministère chargé de l'environnement, contribue dans sa globalité à l'atteinte des objectifs de la stratégie nationale bas carbone, du Plan ressources pour la France, du Plan biodiversité, du Plan national santé environnement 4, du Programme national pour l'alimentation et de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030.

PAYS D'HERICOURT

En anticipation de ces orientations nationales, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a été l'une des premières collectivités de Haute-Saône à mettre en place une politique ambitieuse de réduction des déchets, ayant donné lieu à la redevance incitative et un mode de collecte adapté. Le développement en cours de la collecte des biodéchets viendra renforcer cette ambition.



4.7 – Préserver les ressources naturelles, à travers une gestion des déchets s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Préserver les ressources naturelles
- Répondre aux objectifs de la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire

Objectifs opérationnels :

- Développer une politique de gestion des déchets, favorisant le tri sélectif et la réduction des déchets à la source

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Points de compostage

Indicateurs de résultats :

- Nombre de points de compostage
- Matière composite
- Réduction du volume d'ordures ménagères

Ressources mobilisées

- ADEME
- Région BFC
- SYTEVOM
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Environnement / Marchés
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement durable

Moyens financiers



4.7 – Préserver les ressources naturelles, à travers une gestion des déchets s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire

Descriptif

L'action consiste à mener des actions à trois niveaux :

- poursuivre les mesures d'amélioration continue du tri des déchets
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de réduction des déchets coordonnée à l'échelle du territoire
- accompagner la valorisation des biodéchets, notamment à travers la mise en place de points de compostage partagés

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

PROMOUVOIR UN URBANISME ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CONTEXTE ET ENJEUX

L'innovation et le développement de modes d'aménagement adaptés au changement climatique constituent des enjeux majeurs à l'échelle nationale. En France, plusieurs textes de loi encadrent cette démarche, notamment la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 et la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016. Ces lois encouragent la prise en compte des enjeux climatiques dans l'aménagement du territoire, la promotion des énergies renouvelables, et la préservation des écosystèmes naturels.

PAYS D'HERICOURT

À l'échelle du Pays d'Héricourt, ces impératifs nationaux se traduisent par des actions concrètes visant à adapter les modes d'aménagement aux défis climatiques spécifiques du territoire. Parmi ces actions, on peut citer la promotion de la végétalisation urbaine pour lutter contre les îlots de chaleur, la mise en place de techniques d'urbanisme favorisant l'infiltration des eaux pluviales pour réduire les risques d'inondations, et l'intégration de critères de durabilité dans les projets d'urbanisme. Ces initiatives locales s'appuient sur les orientations nationales tout en prenant en compte les caractéristiques et les besoins spécifiques du Pays d'Héricourt en matière de changement climatique et d'aménagement du territoire.

A ce titre, le PLUI du Pays d'Héricourt en cours d'élaboration constitue l'un des outils essentiels à l'adaptation du territoire aux incidences du changement climatique.



4.8 – Intégrer les enjeux énergie-climat dans les outils de planification

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Anticiper les risques liés au changement climatique : fragilisation des constructions, sécheresses, canicules, inondations...
- Veiller à la préservation et à la bonne gestion des ressources naturelles
- Pérenniser la qualité de vie des habitants et préserver la santé
- Répondre aux objectifs de la loi Climat et résilience de 2021

Objectifs opérationnels :

Intégrer les enjeux liés au changement climatique dans le PLUI du Pays d'Héricourt

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



Agences d'urbanisme et bureaux
d'études spécialisés

PROMOUVOIR UN URBANISME ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Nombre de mesures identifiées au titre du PLUI

Indicateurs de résultats :

- Nombre de mesures identifiées au titre du PLUI

Ressources mobilisées

- A définir

Moyens financiers



Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu



4.8 – Intégrer les enjeux énergie-climat dans les outils de planification

Descriptif

Les différents objectifs peuvent se traduire par les actions suivantes :

1. Coordonner une réflexion spécifique « énergie – climat » dans le cadre de l'élaboration du PLUI en cours

- Identifier les mesures à traduire dans le PLUI. A cet effet, il peut être envisagé de définir des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dédiées à la transition énergétique et climatiques. Il conviendra par ailleurs d'assurer une cohérence renforcée entre les politiques d'aménagement, d'énergie et de mobilité.
- Impliquer des experts en climat, énergie, urbanisme et environnement dans les processus de planification.
- Mettre en place un système de suivi et d'évaluation des projets pour mesurer leur impact sur le climat et l'énergie et ajuster les stratégies en conséquence.

2. Assurer un équilibre urbanisation / préservation des espaces naturels et agricoles

- Créer des zones tampons autour des espaces naturels sensibles et des terres agricoles pour limiter l'urbanisation.
- Utiliser des plans d'urbanisme qui incluent des corridors écologiques et des espaces verts pour favoriser la faune et la flore locales.

3. Promouvoir les matériaux écologiques et des revêtements perméables

- Organiser des formations et des ateliers de sensibilisation sur les matériaux écologiques et les revêtements perméables pour les acteurs de l'aménagement dont les élus.
- Intégrer des revêtements perméables dans la conception des espaces publics, tels que les trottoirs, parkings, et voies cyclables, afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

4. Généraliser la récupération d'eau de pluie

- Lancer des campagnes de sensibilisation pour informer la population sur les avantages de la récupération d'eau de pluie et des techniques d'installation.
- Encourager l'installation de systèmes de récupération d'eau de pluie dans les bâtiments publics, privés, et les infrastructures publiques en proposant des subventions pour les propriétaires souhaitant installer des systèmes de récupération d'eau de pluie.

PROMOUVOIR UN URBANISME ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CONTEXTE ET ENJEUX

L'innovation et le développement de modes d'aménagement adaptés au changement climatique constituent des enjeux majeurs à l'échelle nationale. En France, plusieurs textes de loi encadrent cette démarche, notamment la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 et la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016. Ces lois encouragent la prise en compte des enjeux climatiques dans l'aménagement du territoire, la promotion des énergies renouvelables, et la préservation des écosystèmes naturels.

PAYS D'HERICOURT

À l'échelle du Pays d'Héricourt, ces impératifs nationaux se traduisent par des actions concrètes visant à adapter les modes d'aménagement aux défis climatiques spécifiques du territoire. Parmi ces actions, on peut citer la promotion de la végétalisation urbaine pour lutter contre les îlots de chaleur, la mise en place de techniques d'urbanisme favorisant l'infiltration des eaux pluviales pour réduire les risques d'inondations, et l'intégration de critères de durabilité dans les projets d'urbanisme. Ces initiatives locales s'appuient sur les orientations nationales tout en prenant en compte les caractéristiques et les besoins spécifiques du Pays d'Héricourt en matière de changement climatique et d'aménagement du territoire.



4.9 – Innover et développer des modes d'aménagement adaptés au changement climatique

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Anticiper les risques liés au changement climatique : fragilisation des constructions, sécheresses, canicules, inondations...
- Veiller à la préservation et à la bonne gestion des ressources naturelles
- Pérenniser la qualité de vie des habitants et préserver la santé
- Répondre aux objectifs de la loi Climat et résilience de 2021
- Atteindre un niveau de **préservation de la biodiversité et des ressources naturelles**
- **Intégrer le nouveau PNACC** sur le territoire

Objectifs opérationnels :

- Mener des actions de renaturation et de préservation des espaces naturels
- Intégrer la question de la renaturation dans les PLU/PLUI en incitant à créer des espaces d'infiltrations, de biodiversité sur les parcelles des nouvelles constructions

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



PROMOUVOIR UN URBANISME ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Nombre d'aménagements dont l'aménagement a été reconçu afin d'être plus adapté au changement climatique
- Nombre d'innovations d'aménagement déployées sur le territoire

Indicateurs de résultats :

- Nombre de communes dont l'aménagement est adapté au changement climatique
- Nombre d'opérations exemplaires

Ressources mobilisées

- ADEME
- Agences d'urbanisme
- Région BFC
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Environnement / Marchés
 - ✓ Services techniques
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement durable

Moyens financiers



Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu



4.9 – Innover et développer des modes d'aménagement adaptés au changement climatique

Descriptif

L'action consiste à engager des opérations de renaturation en milieu urbain, et de préservation d'espaces naturels, parmi lesquels :

Action	Commune	Descriptif	Échéance	Maîtrise d'ouvrage
Renaturation dans le cadre de la requalification urbaine – place du marché + gare routière	Héricourt		2025	Commune d'Héricourt
Intégration des espaces végétalisés dès la conception des espaces à vocation économique (zones d'activités...)			En continu, en fonction du développement des projets	Communauté de Communes
Développement du parc écologique de la Lizaine et aménagement des abords paysagers de la liaison douce de la Plaine de la Lizane	Héricourt		2026	Communes d'Héricourt

A cet effet et afin d'engager une véritable dynamique d'aménagements adaptés au changement climatique, l'élaboration d'un guide pédagogique à l'attention du public et des élus pourra être réalisé permettant de faciliter l'innovation et d'intégrer les impératifs d'aménagement urbain liés au changement climatique.

Ce guide comprendrait une liste de critères à prendre en compte lors de la conception et de la réalisation d'espaces publics et de zones à vocation économique, en mettant l'accent sur la résilience face aux événements climatiques extrêmes, la préservation de la biodiversité, la gestion durable de l'eau, la réduction des îlots de chaleur urbains, et la promotion de modes de déplacement doux et durables. Il fournirait également des recommandations pratiques et des exemples concrets d'aménagements innovants adaptés aux spécificités locales du territoire du Pays d'Héricourt, favorisant ainsi une approche intégrée et durable de l'urbanisme face aux défis climatiques actuels et futurs pour les différentes communes du Pays.

PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DE FILIERES LOCALES ET PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

CONTEXTE ET ENJEUX

Au-delà de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la préservation des ressources constitue un enjeu majeur du Plan Climat. Au niveau national, cet enjeu s'accompagne d'un objectif de relocalisation de l'agriculture et d'une alimentation saine. Il s'agit de rapprocher les producteurs et les consommateurs, notamment via le développement de circuits courts.

Diverses lois ont été mises en place en ce sens, en particulier les lois EGALIM I, II & III, ainsi que les programmes Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

PAYS D'HERICOURT

L'agriculture reste un secteur d'importance sur le Pays d'Héricourt : environ 35% du territoire est recouvert de terres agricoles. Ce qui en fait le troisième secteur le plus émetteur de CO₂. Cela dit, il représente également une opportunité de productions locales permettant d'alimenter la consommation en filières courtes.

Il convient donc d'accompagner la structuration de ce qui relève d'une véritable économie de proximité.



4.10 – Contribuer à structurer une filière d'approvisionnement de produits locaux

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Réduire le bilan carbone lié à la production / consommation de produits agricoles, en limitant l'impact des émissions induites par les transports, la commercialisation délocalisée, la transformation...
- Répondre aux objectifs des lois EGALIM
- Soutenir une agriculture de proximité

Objectifs opérationnels :

- Encourager la dynamique de production locale, et organiser une offre de débouchés locaux
- Promouvoir les filières courtes

Maîtrise d'ouvrage

pays d'Héricourt
communauté de communes



Partenaires

UNION EUROPÉENNE

REGION BOURGOGNE
FRANCHE COMTE

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-SAÔNE

PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DE FILIERES LOCALES ET PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

Indicateurs de résultats :

- Nombre de points de vente de produits locaux

Ressources mobilisées

- ADEME
- Région BFC
- Chambre d'agriculture
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement durable

Moyens financiers



4.10 – Contribuer à structurer une filière d'approvisionnement de produits locaux

Descriptif

La structuration d'une filière locale d'approvisionnement doit pouvoir s'appuyer sur un réseau de lieux de commercialisation de proximité. A l'initiative des communes, divers espaces sont en projet, en particulier sur Héricourt et Trémoins. L'enjeu consiste à favoriser les échanges directs « producteurs-consommateurs », de manière à favoriser les débouchés commerciaux pour les producteurs et permettre aux consommateurs d'accéder à des produits de qualité et avec une empreinte carbone réduite.

L'action consiste à mener des actions à trois niveaux :

	Niveau d'intervention	Maîtrise d'ouvrage
Contribuer à structurer une filière d'approvisionnement de produits locaux dans la restauration collective	Proposer des repas AB au périscolaire	CCPH
Développer des espaces de vente en filières courtes et paysans	Création d'une maison des circuits courts sur friche industrielle	Héricourt
	Point relais – Circuits courts	Héricourt
	Maison des circuits courts	Trémoins

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DE FILIERES LOCALES ET PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

CONTEXTE ET ENJEUX

La promotion du développement de filières locales et respectueuses de l'environnement est aujourd'hui devenue un enjeu majeur en France qui est encouragé par plusieurs directives et politiques publiques. Parmi celles-ci, on peut citer la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union Européenne, qui encourage la transition vers des pratiques agricoles durables et la préservation de la biodiversité ; ou bien encore la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, adoptée en France en 2014, qui promeut l'agroécologie et encourage les initiatives en faveur de l'implantation d'arbres fruitiers et de la protection des pollinisateurs.

PAYS D'HERICOURT

Le Pays d'Héricourt doit se distinguer par ses actions concrètes en faveur du développement de filières locales et respectueuses de l'environnement. Pour cela, ce dernier doit encourager la mise en place de projets éducatifs directement intégrés dans les programmes scolaires pour permettre au Pays d'Héricourt de préparer ses citoyens de demain à devenir des acteurs engagés dans la transition alimentaire qui est l'un des piliers de la transition énergétique.



4.11 – Favoriser l'implantation de vergers et d'arbres fruitiers, y compris en milieu urbain

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Encourager une **alimentation locale et durable** en favorisant la production et la consommation de fruits locaux et de miel provenant de ruchers locaux, contribuant ainsi à la réduction de l'empreinte carbone liée aux transports alimentaires
- **Sensibiliser la population**, en particulier les jeunes, aux enjeux de la biodiversité et de l'agriculture durable à travers l'éducation et l'expérience pratique offerte par les vergers écoles et les ruchers écoles
- Renforcer la **résilience écologique** du territoire en favorisant la présence de vergers et de ruches qui sont des éléments essentiels de la biodiversité locale et contribuent à la pollinisation des cultures

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place et animer des vergers écoles et des ruchers écoles en fournissant des ressources pédagogiques et en organisant des activités éducatives sur la culture des arbres fruitiers et l'apiculture
- Impliquer les acteurs locaux, tels que les agriculteurs, les associations environnementales et les autorités locales, dans la gestion et l'entretien des vergers et des ruchers, en favorisant la participation citoyenne et la collaboration entre les différents acteurs
- Assurer la durabilité et la pérennité des vergers écoles et des ruchers écoles en assurant un suivi régulier de leur état

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DE FILIERES LOCALES ET PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Nombre de vergers écoles mis en place
- Nombre de ruchers écoles mis en place

Indicateurs de résultats :

- Nombre d'écoles sensibilisées

Ressources mobilisées

- ADEME
- Office Français de la Biodiversité
- Région BFC
- Département
- Communes: services des espaces verts
- Ecoles
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Pôle Aménagement et Développement durable

Moyens financiers



4.11 – Favoriser l'implantation de vergers et d'arbres fruitiers, y compris en milieu urbain

Descriptif

L'action consiste ici à établir des vergers écoles et des ruchers écoles dans le cadre de la promotion du développement de filières locales et respectueuses de l'environnement :

- Les vergers écoles servent de support pédagogique à un public scolaire pour présenter les différents types de conduite (haute tige, demi-tige, basse tige, formes palissées...), les techniques d'arboriculture (taille, greffage...), etc. Plus largement, ils offrent aux élèves l'opportunité d'en apprendre plus sur la culture des arbres fruitiers, la biodiversité et la préservation de l'environnement. Ainsi s'agit-il de s'appuyer sur les vergers conservatoires existants :[Laire, Trémoins, Mandrevillars, Héricourt, Vyans-le-Val, Champey...](#)
- Les ruchers écoles sensibilisent quant à eux à l'importance des abeilles et de la pollinisation. Ils sont un outil pédagogique indéniable pour la transmission des gestes et des bonnes pratiques nécessaires au bon suivi des colonies d'abeilles et à la bonne réussite de l'activité apicole.

Cette initiative vise à sensibiliser les jeunes générations afin de favoriser l'implantation de vergers et d'arbres fruitiers, même en milieu urbain, pour encourager une alimentation locale et durable.

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

AXE 5

SENSIBILISER AUX ENJEUX ÉNERGIE-CLIMAT ET FÉDÉRER LES ACTEURS

Plan Climat Air Energie Territorial



ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

CONTEXTE ET ENJEUX

Dans un contexte mondial marqué par l'urgence climatique et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la sensibilisation aux enjeux énergie-climat revêt une importance capitale. À l'échelle internationale, des accords tels que ceux de Paris ont fixé des objectifs ambitieux pour limiter le réchauffement climatique. Au niveau national, les gouvernements ont adopté des politiques et des réglementations visant à promouvoir l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de CO₂. Ces initiatives sont essentielles pour atteindre les objectifs nationaux de neutralité carbone et pour répondre aux exigences des engagements internationaux.

PAYS D'HERICOURT

Ces objectifs se déclinent même jusqu'à l'échelle du territoire, incitant ainsi les collectivités locales comme le Pays d'Héricourt - confronté à des défis spécifiques - à jouer un rôle actif. Dans cette perspective, la mobilisation des acteurs locaux est une condition indispensable à l'atteinte des objectifs fixés. Une des premières pistes d'action est la sensibilisation aux enjeux environnementaux. En effet, en mobilisant l'ensemble des habitants, il est possible de créer un élan collectif en faveur d'une transition énergétique réussie, contribuant ainsi à la construction d'un avenir plus durable et plus résilient pour tous.



5.1 – Promouvoir un usage sobre en énergie et mettre en place des actions d'éducation à l'environnement

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 2 la consommation d'énergie d'ici 2050**
- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 5 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050**

Objectifs opérationnels :

- Communiquer autour des enjeux énergie-climat, et des solutions éco-responsables du quotidien.
- Créer les conditions d'une conscience collective et partagée entre les différents publics : citoyens, scolaires, habitants, acteurs de la société civile, entreprises...
- Partager des outils d'information et à vocation pédagogique

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Nombre de campagnes de communication
- Nombre d'animations programmées
- Partenariats avec les acteurs de l'éducation à l'environnement

Indicateurs de résultats :

- Nombre d'écoles sensibilisées à l'environnement
- Supports de communication réalisés

Ressources mobilisées

- ADEME
- Ecoles
- Réseau associatif
- CCPH : approche transversale / Services pilotes :
 - ✓ Environnement / Déchets
 - ✓ Pôle Aménagement durable
 - ✓ Périscolaire

Moyens financiers

€€€



5.1 – Promouvoir un usage sobre en énergie et mettre en place des actions d'éducation à l'environnement

Descriptif

L'action consiste à décliner une stratégie de sensibilisation aux enjeux énergie – climat, à travers deux axes principaux :

- **Communiquer pour valoriser et susciter l'action** : articles récurrents dans les bulletins communautaires et communaux permettant de valoriser les réalisations des collectivités, diffusion de documents, affiches autour des éco-gestes, réalisation de guides pratiques à remettre aux salariés et usagers des bâtiments publics ...
- **Proposer des temps d'animation et d'éducation à l'environnement** – auprès du grand public, et en particulier des scolaires : expositions, animations dans les écoles sur l'énergie, actions autour du « savoir rouler à vélo »... Un travail avec les « Eco-délégués » pourra être initié en partenariat avec les établissements scolaires.

A cet effet, le territoire pourra également s'appuyer sur la médiathèque du Pays d'Héricourt, ayant valeur d'exemplarité suite à sa rénovation BBC – EFFILOGIS, qui servira de support pédagogique à l'organisation de journées portes ouvertes, accueil de classes autour des solutions techniques mises en œuvre sur le bâtiment en matière d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables, expositions...

Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

CONTEXTE ET ENJEUX

Engagée en 2020, la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'Héricourt a donné lieu à diverses séquences de recueil de données, d'analyses, d'orientations stratégiques, de mobilisation des acteurs locaux lors d'ateliers participatifs...

La méthodologie d'élaboration mise en œuvre s'est déclinée de la manière suivante :

Séquence	Enjeu	Calendrier de réalisation
Elaboration du diagnostic	-Etat des lieux des émissions et des consommations énergétiques -Analyses par secteurs (habitat, transports, industrie, agriculture, air) -Identification des potentiels de développement	2021-2022
Ateliers participatifs	-Mobilisation des acteurs locaux et concertation -Orientations stratégiques	Décembre 2022
Définition de la stratégie	-Objectifs de transition, scénarios comparés, orientations stratégiques	2022-2023
Enquête auprès des communes	-Identification des actions réalisées ou en projet	2023
Gouvernance / élus et partenaires	-Information, positionnements, orientations stratégiques	En continu – 2020 – 2024 Comités de Pilotage : 1/an Commission « Environnement et Développement durable » : 1/an Conseil Communautaire et Bureau :

Après adoption, le PCAET donnera lieu à un travail de suivi et de mise en œuvre, qui nécessite une gouvernance en continue.



5.2 – Structurer la gouvernance politique et technique du PCAET

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 2 la consommation d'énergie d'ici 2050**
- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 5 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050**

Objectifs opérationnels :

- Assurer la mise en œuvre efficiente et le suivi du PCAET
- Entretenir la mobilisation des partenaires et des acteurs locaux, dans une logique participative et de concertation
- Communiquer autour des enjeux énergie-climat, et des solutions développées sur le Pays d'Héricourt
- Réaliser un suivi des indicateurs de résultats et mener une évaluation continue du PCAET

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires

Acteurs du PCAET

MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Installation des différentes instances
- Programmation de réunions et séquences de travail

Indicateurs de résultats :

- Nombre de réunions réalisées
- Décisions formalisées
- Rapports rédigés

Ressources mobilisées

- Elus
- Partenaires
- CCPH : approche transversale

Moyens financiers



Impact de l'action



Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu



5.2 – Structurer la gouvernance politique et technique du PCAET

Descriptif

La gouvernance du PCAET s'organise autour des instances suivantes :

Instance	Composition	Objectifs	Fréquence
Comité de Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> - CCPH : élus désignés - Partenaires institutionnels : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Etat : Préfet – ou son représentant, DDT, DREAL, ADEME ➢ Région BFC ➢ Département 70 + 25 ➢ Pôle Métropolitain - Partenaires techniques et expertise : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Habitat 70 ➢ SIED 70 ➢ ATMO BFC 	Orientations stratégiques du PCAET et mise en œuvre	1 / an
Commission Environnement et Développement Durable	<ul style="list-style-type: none"> - CCPH : élus désignés 	Suivi opérationnel et concertation des communes	2 / an
Conseil participatif	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires du PCAET - Acteurs socio-économiques 	Information, propositions et concertation	1 / an
Equipe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Agents CCPH dont les thématiques sont traitées dans le PCAET 	Information, propositions et concertation	En fonction des thématiques
Bureau et Conseil Communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Elus 	Information et validation	En fonction du besoin



AXE 6

PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR ET LA SANTÉ

Plan Climat Air Energie Territorial



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET SENSIBILISER LES HABITANTS

CONTEXTE ET ENJEUX

La réglementation en matière de qualité de l'air en France est principalement encadrée par des normes européennes et nationales visant à protéger la santé publique et l'environnement. La directive européenne 2008/50/CE sur la qualité de l'air ambiant fixe des seuils pour divers polluants, tels que les particules fines (PM10, PM2.5) ou le dioxyde d'azote (NO₂).

La surveillance de la qualité de l'air s'est bâtie autour d'un réseau fixe de mesures permanentes et continues, pour la plupart automatisées. L'intérêt est de pouvoir disposer d'une mesure en temps réel 24h sur 24h, et le cas échéant d'alerter la population, les pouvoirs publics ou les industriels.

La pollution intérieure est également un enjeu majeur. En effet, depuis la pandémie de COVID-19, la surveillance de la pollution de l'air intérieur a gagné en importance, tant pour limiter la propagation des virus que pour réduire les impacts des polluants sur la santé. Les pratiques de ventilation améliorée, l'adoption de capteurs de qualité de l'air et les normes sanitaires renforcées (notamment dans les écoles) témoignent de l'évolution vers une gestion plus proactive de la qualité de l'air intérieur. Toutefois, il reste des défis, notamment la nécessité de trouver un équilibre entre désinfection et préservation d'un air intérieur sain, tout en veillant à utiliser des technologies de purification qui ne génèrent pas de nouveaux polluants.

PAYS D'HERICOURT

Sur le territoire du Pays d'Héricourt, c'est ATMO BFC qui a pour objet d'établir et de mettre en œuvre une stratégie de surveillance et de communication pour son domaine d'intervention. Le territoire est principalement vulnérable aux émissions de dioxydes d'azote (Nox) ainsi qu'aux émissions de particules fines (PM10 et PM2.5). Il s'agit de polluants issus principalement des chauffages et des transports. En effet, en 2012, 73% des NOx présents sur le Pays d'Héricourt étaient émises par les transports routiers et 61% des particules fines étaient émises par le secteur résidentiel.

Les pics de pollution en BFC, comme dans le reste de la France ont tendance à se produire à certaines périodes de l'année en fonction des conditions météorologiques et des activités humaines. Notamment en hiver lorsque le chauffage est le plus utilisé, ou lorsque des conditions météorologiques stables engendrent des inversions thermiques, qui piègent les polluants près du sol et en été lors des vagues de chaleur.

Les conditions météorologiques peuvent aussi influencer la pollution intérieure. En effet, les bâtiments soumis à des variations thermiques importantes peuvent être confrontés à des problèmes de la qualité de l'air intérieur. Un chauffage mal maîtrisé ou une mauvaise ventilation favorisent l'accumulation de polluants intérieurs. De plus, les phénomènes de moisissure, surtout dans les bâtiments mal isolés ou humides, sont un problème fréquent, affectant la santé des occupants, notamment les personnes vulnérables comme les enfants ou les personnes âgées.



6.1 – Participer à la mise en place d'outils de surveillance et de sensibilisation à la qualité de l'air extérieure et intérieure

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Participer à l'amélioration de la qualité de l'air tout en sensibilisant la population locale sur les effets de la pollution atmosphérique notamment lors des périodes de pics de pollution.

Objectifs opérationnels :

- Evaluer l'exposition de la population à la pollution atmosphérique (extérieure et intérieure)
- Améliorer l'information et la sensibilisation des habitants face à la qualité de l'air.
- Favoriser l'utilisation de l'application Air To Go
- Réaliser des partenariats avec ATMO_BFC pour l'organisation d'ateliers dans les écoles et/ou pour les Elus
- Créer des campagnes de mesure de la pollution de l'air localisé sur les communes de la communauté de communes

Maîtrise d'ouvrage

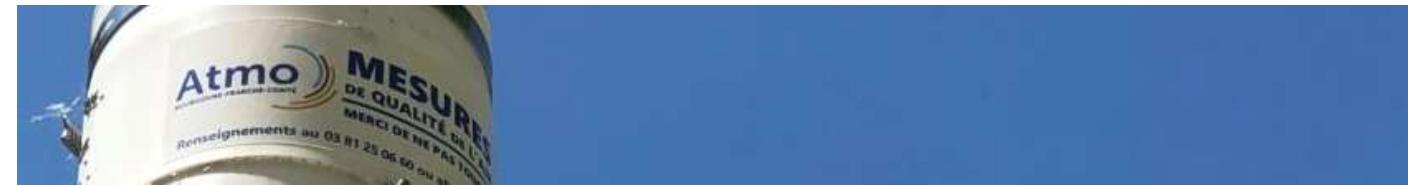


Partenaires



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET SENSIBILISER LES HABITANTS

Indicateurs
Indicateurs d'avancement : <ul style="list-style-type: none">Nombre de visites sur l'application Air to goEcoles sensibilisées
Indicateurs de résultats : <ul style="list-style-type: none">Nombre de campagnes de sensibilisation effectuéesNombre de personnes formées
Ressources mobilisées
<ul style="list-style-type: none">ADEMEATMO BFC / Chargé de sensibilisation
Moyens financiers
€€€
Impact de l'action
★ ★
Calendrier
Tout au long du PCAET En continu



6.1 – Participer à la mise en place d'outils de surveillance et de sensibilisation à la qualité de l'air extérieure et intérieure

Descriptif

L'action concerne à la fois :

- La pollution à l'extérieure sur les volets :
 - ❖ **Surveillance** : Appuyer voire renforcer la surveillance de la qualité de l'air. En plus de l'exploitation actuelle des données déjà existantes, une campagne de mesure via des mini-stations pourra être envisagée sur le territoire, afin d'enrichir le dispositif de surveillance actuel. Cette initiative pourrait être mise en œuvre en s'appuyant sur l'expertise de l'ATMO BFC et son déploiement pourrait être envisagé à l'échelle de l'aire urbaine.
 - ❖ **Sensibilisation** : Développer la sensibilisation des citoyens sur les enjeux de la qualité de l'air au moyen de communications, d'ateliers de sensibilisation (par exemple, intervention de l'ATMO BFC dans les écoles primaires, conte pour les enfants à la médiathèque de la Communauté de Communes), d'ateliers participatifs (par exemple d'assemblage de micro-capteurs,), de l'usage d'outils et applications déjà existants (application Air To Go).
- La pollution intérieure sur les volets **surveillance et sensibilisation**, dans les deux cas de figure suivants :
 - ❖ Veiller à la bonne application de la réglementation concernant les ERP. Une formation des élus pourra être organisée afin de faciliter la mise en œuvre de cette réglementation en leur prodiguant les outils adéquats. Il faut notamment veiller à l'identification et réduction des sources de polluants, l'entretien des systèmes de ventilation et d'aération, la diminution de l'exposition des occupants aux polluants résultants en particulier des travaux et des activités de nettoyage, la sensibilisation dans les écoles ou à la médiathèque avec des ateliers participatifs etc.
 - ❖ Proposer une sensibilisation à la qualité de l'air intérieur aux particuliers, notamment en partenariat avec l'ATMO BFC (ménag'air, etc.)

Une action spéciale pourra également concerner une potentielle future ZFE : En effet, il pourra être envisagé de réaliser une étude d'opportunité de création d'une zone à faible émission (ZFE) en partenariat avec ATMO BFC sur le territoire de la communauté de communes.

AXE 7

PROMOUVOIR LE CHANGEMENT À TRAVERS L'EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Plan Climat Air Energie Territorial



INTÉGRER LES ENJEUX ÉNERGIE-CLIMAT AU CŒUR DE L'ACTION PUBLIQUE

CONTEXTE ET ENJEUX

Dans un contexte mondial marqué par l'urgence climatique et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la sensibilisation aux enjeux énergie-climat revêt une importance capitale. À l'échelle internationale, des accords tels que ceux de Paris ont fixé des objectifs ambitieux pour limiter le réchauffement climatique. Au niveau national, les gouvernements ont adopté des politiques et des réglementations visant à promouvoir l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de CO₂. Ces initiatives sont essentielles pour atteindre les objectifs nationaux de neutralité carbone et pour répondre aux exigences des engagements internationaux.

PAYS D'HERICOURT

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, en qualité de gestionnaire de service public et au regard de ses compétences, dispose de différents leviers d'intervention en interne et en direct : bâtiments, intégration d'énergies renouvelables sur les équipements communautaires, sensibilisation du public, incitation des agents (politique RH). Un enjeu d'exemplarité pour la collectivité.



7.1 – Promouvoir les engagements de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

Objectifs

Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 2 la consommation d'énergie d'ici 2050**
- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 5 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050**
- Promouvoir l'innovation énergétique, à travers une **opération exemplaire**
- Favoriser l'**autonomie énergétique** du territoire, et se prémunir contre les risques liés à des tensions internationales pouvant impacter l'approvisionnement des énergies fossiles

Objectifs opérationnels :

- Afficher l'ambition de la CCPH, en faisant du Plan Climat une véritable vitrine de l'action énergétique de la Communauté de Communes
- Réaliser des économies d'énergie, et réduire la facture énergétique de la CCPH
- Communiquer autour des enjeux énergie-climat, et des solutions éco-responsables du quotidien.
- Créer les conditions d'une conscience collective et partagée entre les différents publics : citoyens, scolaires, habitants, acteurs de la société civile, entreprises...
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail des agents
- Affirmer l'exemplarité de la collectivité

Maîtrise d'ouvrage



Partenaires



Partenaires techniques de la collectivité

INTÉGRER LES ENJEUX ÉNERGIE-CLIMAT AU CŒUR DE L'ACTION PUBLIQUE

Indicateurs

Indicateurs d'avancement :

- Projet de service de la collectivité

Indicateurs de résultats :

- Nombre d'actions réalisées
- Agents mobilisés

Ressources mobilisées

Etat / ADEME

Région BFC

Départements

Europe

Partenaires de la CCPH

CCPH : approche transversale / Services pilotes : tous services

Moyens financiers

€€€



7.1 – Promouvoir les engagements de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

Descriptif

L'action consiste à mobiliser les compétences de la Communauté de Communes comme ressorts d'action interne et pour laquelle la collectivité a toute autonomie. Les engagements de la CCPH peuvent ainsi se décliner de la manière suivante :

Orientations	Actions	Fiche-action
Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire	Rénovation énergétique globale de la médiathèque du Pays d'Héricourt / Label BBC-EFFILOGIS	1.8
	Rénovation globale – Pôle périscolaire Cadet Rousselle	1.8
	Développer un réseau de bâtiments exemplaires	1.9
	Réaliser une étude de potentiel PV – sur les bâtiments de la CCPH	1.4
Garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacements doux	Développement pistes cyclables, à l'usage de tous les publics et des agents de la collectivité	2.2
	Mise en place d'un Forfait de Mobilité Durable	2.3
	Mettre à disposition une flotte de vélos disponibles pour les déplacements professionnels des agents	2.3
	Systématiser des garages à vélos fonctionnels et sécurisés sur l'ensemble des bâtiments de la CCPH	2.4
	Développer un réseau de pistes cyclables dans les zones d'activité communautaires	2.2
	S'équiper de véhicules à motorisation électrique	2.12

INTÉGRER LES ENJEUX ÉNERGIE-CLIMAT AU CŒUR DE L'ACTION PUBLIQUE

Calendrier

Tout au long du PCAET
En continu

Impact de l'action



7.1 – Promouvoir les engagements de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

Opérations

Orientations	Actions	Fiche-action
Soutenir une économie locale et résiliente engagée dans la croissante verte	Coordonner le déploiement du PV sur les bâtiments économiques communautaires	3.3
Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique	Poursuivre et développer les mesures d'améliorations du tri des déchets, pour l'ensemble de publics et des agents Intégrer des espaces végétalisés dès la conception des espaces à vocation économique	4.7 4.9
Sensibiliser aux enjeux « énergie-climat » et fédérer les acteurs	Proposer des repas AB – au périscolaire Promotion des éco-gestes à travers les animations de la médiathèque	4.10 5.1